



Le **N**

impose sa loi

p. 5, 8, 14, 16, 20

Le **3** boucle

p. 29

**C**hez-nous



Photo: Louis-Marie Garant

534, chemin St-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0  
Tél. et fax: **418-259-2177**  
courriel: [echosf@videotron.ca](mailto:echosf@videotron.ca)  
[www.echosf.org](http://www.echosf.org)

### VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **17 août 2018**.

#### ADMINISTRATEURS

Nicole Labonté	Présidente	259-7884
Jean-Yves Gosselin	Vice-président	259-2471
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659

#### DIRECTEURS

Lorraine Lamonde	259-2433
Mireille Fournier	259-7526
Louis-Marie Garant	

#### PUBLICITÉ

Raynald Laflamme

#### PETITES ANNONCES

Raynald Laflamme

#### MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

#### MONTAGE PREMIÈRE PAGE

Raynald Laflamme

#### TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE

Raynald Laflamme

#### PHOTOGRAPHE

Jean Dominique Rousseau

#### ABONNEMENT

Mireille Fournier

#### RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP

Lorraine Lamonde

#### IMPRESSION

Impressions Credo

*L'Écho de St-François est soutenu par  
le ministère de la Culture et des Communications*  
**Culture  
et Communications**

**Québec** 

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.  
De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégé ou de la corriger avant publication.

#### TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	45,00\$	240,00\$
<b>1/4 page</b>	<b>55,00\$</b>	<b>355,00\$</b>
1/2 page	95,00\$	595,00\$
<b>1 page</b>	<b>115,00\$</b>	<b>1060,00\$</b>
Bandeau 1 <sup>re</sup>	115,00\$	1060,00\$
<b>1/2 bandeau 1<sup>re</sup></b>	<b>85,00</b>	<b>635,00\$</b>
Petite annonce	3,00\$	
<b>ABONNEMENT</b>		
Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

#### Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec CPS Média au [pmartel@cpsmedia.ca](mailto:pmartel@cpsmedia.ca).

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François (G0R 3A0).

Tirage: 735 copies, 11 numéros/an

#### NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance et Feu .....	911
CLSC Antoine-Rivard .....	418-248-2572
Municipalité.....	418-259-7228
Tel-Jeunes .....	1-800-263-2266

**AMECQ**  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



# Une communauté en action maintenant sur le Web [www.echosf.org](http://www.echosf.org)

## SOMMAIRE

Ils ont célébré leur première des communions.....	4
La Boucle de passage à Saint-François.....	5, 8, 14, 16, 20
Vidéo recherchée.....	6
Rien de mieux que pêcher en famille.....	6-7
Bienvenue à Adaline.....	8
Prolongement du réseau gazier à Montmagny.....	9
Québec finance les études.....	9
Est retournée vers le Père.....	10
Bières de micro et bouffe de rue.....	11
Est retournée vers le Père.....	12
Bienvenue à Philippe.....	12
La Francollière: Visite de l'entreprise LM.....	12
Le Marché public du centre-ville de Montmagny.....	13
Pas de trophées, mais un look marketing assuré.....	15
Des ateliers de sensibilisation à la différence des nouveaux arrivants.....	17
Les jubilaires 2018.....	18
Curiosités de la Côte-du-Sud.....	19
Dîner reconnaissance.....	20
300 élèves du primaire ont visité l'exposition Riopelle!.....	21
Ensemble, On D-Tox.....	22
Une belle année en prévention de la consommation.....	22
Chronique littéraire: Entrez, mesdames! Bienvenue chez Eaton!.....	23
La Francollière: Mentions de la 3e étape.....	24
La Francollière: Le voyage à Montréal: une belle réussite grâce à votre générosité.....	25
La Francollière: Spectacle de fin d'année: un beau moment de rassemblement.....	25
Info-Loisirs: Piscine -- Horaire modifiée.....	26
Info-Loisirs: La Foiren au village.....	27
Info-Loisirs: Canton 600.....	28
La Francollière: Samuel Jean, l'élève-athlète de l'année.....	29
La Francollière: Le Noir et Or impose sa loi.....	29
Au fil des jours.....	30
Renouvelez votre membership.....	31
Mot du maire -- suite de la page 3.....	PV16
L'Écho municipal.....	16 pages

## Mot du maire

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter tout le monde ayant participé aux festivités concernant **La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie**! Faisant partie intégrante de ce défi en tant que membre de l'équipe «Les Enfants de cœur» du 1000 km j'ai roulé à travers le Saguenay Lac-Saint-Jean, Ville de Québec, la Rive Sud, les Bois Francs, la Montérégie ainsi que la ville de Montréal et je peux vous affirmer qu'à St-Francois nous avons été très accueillants! J'étais vraiment fier en tant que maire de tous vous voir aux abords du chemin avec vos décorations et vos encouragements!

**Fête de la pêche**, un annuel incontournable pour petits et grands, une réussite sur toute la ligne!

Réservez vos dates! **La Foire au village** est de retour les 3 et 4 août! Un très beau weekend en perspective qui vous est concocté pas notre comité des loisirs! Que ce soit pour participer aux jeux d'adresses ou simplement pour le temps d'une consommation pour socialiser, participez en grand nombre!

**Canton 600** aussi est de retour cette année le 12 août. Cette activité très amusante autant pour les capitaines de bateau de carton que pour les spectateurs, cette activité est drôlement loufoque et appréciée de toutes les familles Les Jolivet de l'équipe «Les Prairies» vont défendre leur titre de gagnants pour une cinquième année consécutive!

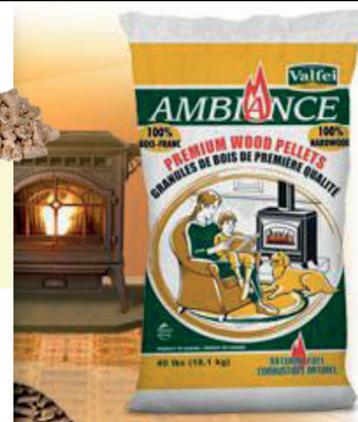
En juin dernier la municipalité a fait une demande au programme «Nouveaux Horizons» pour l'amélioration de la qualité de vie des membres du club de pétanque. C'est en janvier que nous avons reçu la bonne nouvelle que la municipalité allait recevoir 16 000\$!

Ce 16 000\$ a servi à : • L'installation d'un auvent; • L'installation d'une toile pour couper le vent; • L'installation d'une toilette; • Changement des portes et fenêtres. Passez au terrain de pétanque voir ces belles installations et profitez-en pour jouer une petite partie!

Suite à la pager PV16

**La Coop**  
Rivière-du-Sud

**BMR**



**Pour assurer vos provisions,  
commander vos granules dès maintenant.**

**St-François**  
34, Ch. St-François O  
259-7715

**La Durantaye**  
25, Olivier-Morel  
884-2802

**St-Damien**  
35, rue St-Jean  
789-2477

# Ils ont célébré leur première des communions

*Félicitations à nos jeunes de catéchèse qui ont célébré la première de leurs communions, le dimanche 27 mai dernier! Merci à toutes les personnes qui ont fait que cette belle fête soit réussie: aux enfants, leurs parents, madame l'animatrice, notre belle chorale, l'abbé Jacques Simard et à tous les amis et paroissiens qui, par leurs prières et leur présence, ont enrichi notre célébration.*

La première communion est une grande étape dans la vie d'un baptisé, puisqu'elle marque sa première rencontre avec la présence aimante du Christ à travers le repas eucharistique. C'est recevoir pour la première fois le corps du Christ (Hostie consacrée).

L'Eucharistie est le cœur et le sommet de la vie de l'Église. Les signes essentiels sont le pain et le vin, sur lesquels est invoquée la bénédiction de l'Esprit Saint et le prêtre prononce les paroles de la consécration dites par Jésus pendant la dernière Cène: «Ceci est mon corps livré pour vous. Ceci est la coupe de mon Sang...»



Photo: Jean Dominique Rousseau

Cette célébration marquait la fin des catéchèses pour cette année. Elles reprendront l'automne prochain. Merci beaucoup à toutes les personnes qui ont participé à ces réunions de formation chrétienne. Pour les 1<sup>res</sup> et 2<sup>es</sup> années, Mme Vivianne Auclair, pour l'animation du programme, Mme Nicole Morin pour les décorations, visuels et encadrement. Merci beaucoup aux mamans et grands-mamans qui viennent nous assister régulièrement, à plusieurs niveaux. ☺

Source: Fabienne Blais, intervenante en pastorale



[www.garant.com](http://www.garant.com)



On vous facilite la tâche<sup>MC</sup>

# La Boucle de passage à Saint-François

## Plusieurs sudfranciscois n'ont pas boudé leur plaisir

Plusieurs sudfranciscois, mais moins nombreux qu'en 2015, ont choisi d'encourager les milliers de cyclistes qui ont roulé sous leurs applaudissements et leurs Bravo! pendant un bon trois heures le samedi 16 juin alors que la Boucle Vidéotron du Grand Défi Pierre Lavoie prenait d'assaut deux grands artères de leur municipalité, la Montée Morigeau et le Chemin Saint-François Ouest.

✍ par Raynald Laflamme

### La Boucle monopolise les routes...

Dès 11 heures, ces deux artères ont été fermées à toute circulation. Les premiers cyclistes à se pointer au village l'ont fait une dizaine de minutes avant le coup de midi. Puis, c'est en vagues successives que les cyclistes regroupés pour la plupart en peloton ont traversé Saint-François en direction de Saint-Vallier, puis de Saint-Raphaël.

Un point d'eau en face de l'église a permis à plusieurs d'emplir leur bouteille d'eau fraîche et de profiter de l'ombrage présent sur le site patrimonial. Une oasis bienvenue avant d'enfiler la soixantaine de kilomètres restants, qui se sont avérés plutôt difficiles pour les cyclistes.

Une cycliste dans la cinquantaine, une dame du Témiscouata, rencontrée sur le site de l'église avouait que cette première partie de parcours avait été somme toute assez facile pour elle. «Je roule à mon rythme» en affirmant que le fait de ne pas être obligée de se surpasser l'aidait beaucoup dans la réalisation de ce défi.

Mais d'autres cyclistes rencontrés commençaient déjà à souffrir de chaleur et de crampes. Une bénévole située à la croisée du Chemin de Valléville et de la Route 281 en direction de Saint-Raphaël a confié que beaucoup de cyclistes ont abandonné à cet endroit, victime du faux plat entre le village de Saint-François et cette intersection, qui fait passer le dénivelé de 36 mètres à 91 mètres sur dix kilomètres et d'un vent de face assez fort. Pour ceux qui ont poursuivi, la côte de Saint-Raphaël les

attendait avec une montée à 151 mètres.

Les commentaires obtenus par la presse après l'arrivée des cyclistes à Lévis indiquaient la vitesse des vents ce samedi de juin entre Montmagny et Lévis comme principale difficulté qu'ont vécue les participants à cette 6<sup>e</sup> édition de ce rendez-vous cycliste, qualifiée de «la plus belle» par Pierre Lavoie.

### ...mais récolte les encouragements!

L'Écho de Saint-François a le plaisir de vous offrir la suite de cette journée telle que vue par l'objectif nos photographes maison : Jean-Dominique Rousseau, au secteur Morigeau, Louis-Marie Garant, dans les airs et à la hauteur de la rue Garant, et Raynald Laflamme, posté à l'école La Francoière et à l'église de Saint-François. 📷

**Suivez Le vélo – Reportage-photos**



Photo: Jean Dominique Rousseau



# L'étang Morigeau accueille la Fête de la pêche

## Vidéo recherchée

Nous sommes à la recherche d'une vidéo qui a été prise lors de la prestation des danseurs de tango (Côme Tremblay et Andrée Vézina), à l'occasion de la soirée de la Cabane à sucre à la salle des loisirs de Saint-François, en février 2017. C'est un précieux souvenir que nous n'avons pas pu retrouver. S'il vous plaît, veuillez contacter Mme Véronique Noël, coordonnatrice aux loisirs, pour toute information : 418-259-7228, poste 202. Merci de votre précieuse collaboration. 📍

Source: Léna Tremblay



# Rien de mieux que pêcher en famille



Les sudfranciscois ont participé en famille à la Fête de la pêche qui s'est déroulée à l'étang Morigeau le dimanche 10 juin. Le temps frais a facilité les prises. C'est toujours un plaisir, jeunes ou vieux, d'avoir un poisson au bout de la ligne.

par Raynald Laflamme

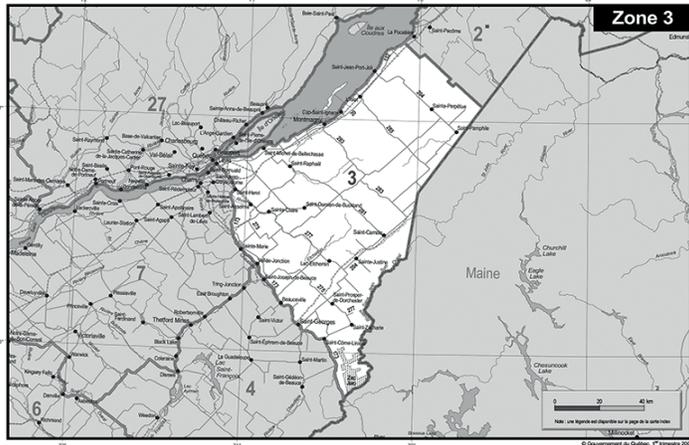
Cette activité annuelle qui se déroulait partout au Québec les 8, 9

et 10 juin se pratiquait sans permis pour jeter votre ligne à l'eau.

Comme le rappelle le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, n'oubliez pas que la réglementation est en vigueur en tout temps. Respectez les zones où il est permis de

pêcher, les espèces qu'il est possible de pêcher (autres que le saumon atlantique) de même que les limites de prise.

Pour celles et ceux qui sont désormais «mordus» de pêche sportive, sachez que notre territoire de pêche est en zone 3 (voir carte). L'Écho vous souhaite de découvrir de beaux plans d'eau, ici ou ailleurs au Québec. Soyez prudents! ☺



Pour vous laisser imprégner, voici un reportage-photos de notre photographe Jean Dominique Rousseau.



# BIENVENUE À SAINT-FRANÇOIS

**Loobucle** Samedi 16 juin

## Bienvenue à Adaline

Elle est née le 13 avril 2017, fille de Katy Fournier Vallière et Jonathan Picard. Baptisée le 10 juin 2018 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Nelson Pigeon et Amélie Picard.



## Lucie Lachance

**NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE**

88, chemin des Prairies Ouest  
St-François-de-la-Rivière-du-Sud  
G0R 3A0

**Téléphone : 418 259-1300**  
Télec. : 418 259-2101  
Llachance@notarius.net



## Service de réparation JP

### Jean Proulx

- ✦ Location de tracteur
- ✦ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ✦ Unité mobile
- ✦ Déneigement

1125, rang Coteau Sud  
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud  
G0R 4B0

Tél./Fax : 418 248-4186  
Cell. : 418 291-1159



## TOITURE INNOVATOIT

UN TOIT DURABLE - UN SERVICE IMPECCABLE

RBO : 5737-2690-01

**FERBLANTIERS COUVREURS**  
BARDEAUX D'ASPHALTE ET D'ACIER  
TOIT MÉTALLIQUE  
DÉNEIGEMENT DE TOITURE  
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

INNOVATOIT.COM

**418.554.4352** ☎ 24/7

Prolongement du réseau gazier à Montmagny

## Québec finance les études

Le prolongement du réseau gazier à Montmagny franchira une première étape alors que Québec vient d'accorder une aide financière de 450 000 \$ à Énergir pour réaliser les études préparatoires visant le prolongement du réseau gazier à partir de la municipalité de Saint-Henri, en passant par les municipalités de Saint Charles de Bellechasse et de Saint François de la Rivière du Sud, et ce, jusqu'à la ville de Montmagny.

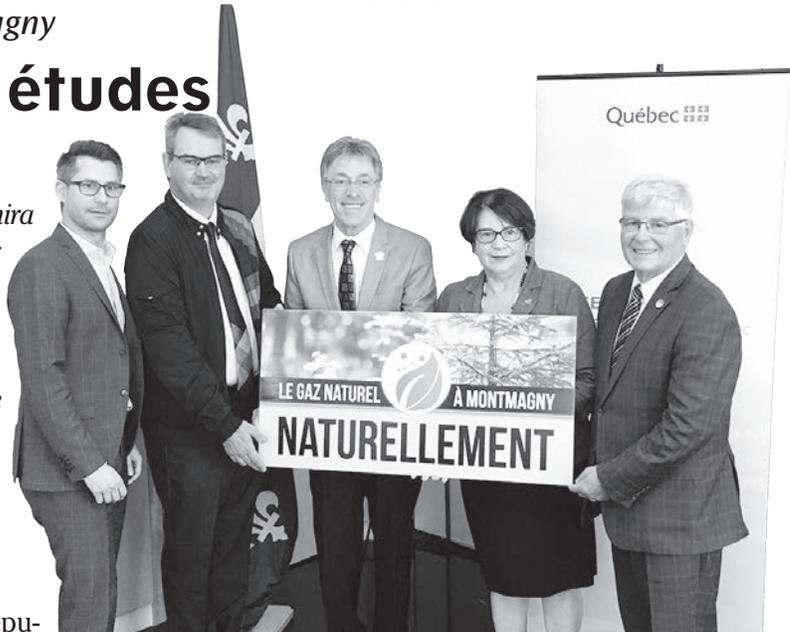
✍ par Raynald Laflamme

Ce montant a été officialisé le 22 juin par le député de Côte-du-Sud, Norbert Morin, au nom du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Pierre Moreau.

Des travaux préliminaires qui confirmeront le tracé

Ces travaux permettront notamment de confirmer le design du réseau, de valider l'emplacement de la conduite sur le tracé, de procéder à des tests de sol et à des relevés environnementaux, ainsi que d'exécuter des travaux d'arpentage.

Le gaz naturel est une source d'énergie fossile moins émettrice de gaz à effet de serre que les autres sources habituellement utilisées comme le propane, le mazout léger, le mazout lourd ou les huiles usées. Un meilleur accès au gaz naturel permettra aux entreprises de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Montmagny d'investir pour améliorer leur efficacité énergétique tout en réduisant leur empreinte carbone.



Norbert Morin a procédé à cette première annonce de ce projet attendu par les entreprises de la région en présence de M. Frédéric Krikorian, vice-président développement durable, affaires publiques et gouvernementales chez Énergir; M. André Dufresne, directeur d'usine chez Teknion Roy & Breton; le maire de Montmagny, M. Rémy Langevin, et M. Rémy Langevin, maire de Montmagny; Mme Jocelyne Caron, préfet de la MRC de Montmagny.

« Avec la réalisation de ce projet, c'est près d'une centaine d'entreprises des marchés industriel, institutionnel et commercial de Bellechasse et de la MRC de Montmagny qui pourraient être raccordées au réseau d'Énergir et ainsi contribuer à la création et à la consolidation d'emplois dans Côte-du-Sud. Le gaz naturel favorisera sans aucun doute le développement économique régional et rendra les entreprises moins polluantes tout en améliorant leur compétitivité », a déclaré Norbert Morin au moment de l'annonce. 🗣️

FP  
FONTAINE PICARD  
cabinet de services financiers

1-74, rue Saint-Jean-Baptiste Est  
Montmagny (Québec) G5V 1K1

418 248-2404 fontainepicard.ca

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • Salaire • Maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

## Est retournée vers le Père...

Madame Lucienne Campagna décédée le 15 juin 2018 à l'âge de 87 ans à l'Hôpital de Montmagny. Elle était l'épouse de monsieur Augustin Roy et fille de feu monsieur Raymond Campagna et de feu dame Blanche Bilodeau. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans le deuil, outre son époux Augustin, sa fille Diane



Roy (Marcel Blanchet), ses petits-enfants: Vanessa (Francis) et Kévin, ses arrière-petits-enfants: Tomas et Samuel, ses frères et sœurs: feu Pierrette (feu Paul-Aimé Lantagne), Hubert, Jacques (feu Lisette Blais), Lorraine (feu Charles Langlois), Marie, Françoise, Monique (Benoit Laflamme), Réal, ses beaux-frères et belles-sœurs: feu Léandre Roy (feu Marie Rousseau), feu Jeanne D'Arc Roy (feu Léon Gosselin), feu Raymond Roy (feu Rita Gosselin), feu Rock Roy (feu Pierrette Proulx), Elizabeth Roy (feu Léopold Lapointe), Jérôme Roy (Thérèse Caron), Jean-Marc Roy (Madeleine Lapointe), Colette Roy, Marie-Alice Roy (Laval Gaudreau), Rosaire Roy (Claire Blanchet), ainsi que ses neveux et nièces, cousins, cousines et amies des Fermières de Saint-François. Le service religieux a été célébré le lundi 25 juin en l'église de Saint-François et de là au crématorium. Les cendres seront déposées ultérieurement au cimetière paroissial. ☪

Jean Normand  
Vice-président  
T.D.L.



Pierre Normand  
Président  
T.D.L.

La Maison Funéraire  
**Laurent Normand**

*En toute confiance*

Salon funéraire: 1, 1<sup>re</sup> rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net

**REMORQUAGE  
24 HEURES**

### GARAGE CORRIVEAU MARIO TECH

<input type="checkbox"/> Freins	<input type="checkbox"/> Silencieux
<input type="checkbox"/> Pneus	<input type="checkbox"/> Vidange d'huile
<input type="checkbox"/> Suspension	<input type="checkbox"/> Air climatisé
<input type="checkbox"/> Mise au point	<input type="checkbox"/> Autre

2, boul. Taché Ouest  
Montmagny Qc G5V 3A1  
☎ 418-248-3634  
**MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE**

## Les produits métalliques Roy Fabrication de métal sur mesure

52, boul. Morigeau  
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711  
FAX: 418 259-2931

www.roymetalinc.com  
Nous recrutons

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN  
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Excavation  
Terrassement  
Déneigement  
Transport  
Épandage  
Démolition  
Caméra pour  
drain de  
fondation

**Ecoflo**  
Installation septique  
ADVANCED  
**ENVIROSEPTIC**  
Préserver l'équilibre de la nature.

Récupération

10 15 20

**Location de  
mini-conteneurs  
10, 15 et 20 verges**

**Jacques Blais, propriétaire**  
T 418.259.7841

218, Rivière-du-Sud, Saint-François de la  
Rivière-du-Sud, Montmagny, QC, G0R 3A0

ph.blais@globetrotter.net  
[www.recuperationjb.com](http://www.recuperationjb.com)

Bières de micro et bouffe de rue

# Les amateurs prendront d'assaut la grande place

Les amateurs de bières de microbrasserie et de bouffe de rue seront du premier Happening Festibière OK Pneus André Ouellet à se tenir à Montmagny, le 13 juillet. La vente des verres du Happening Festibière indique qu'ils seront bien au rendez-vous. Le 13 mai dernier, la moitié des 1000 verres en circulation avaient trouvé preneur, ce qui porte le comité organisateur à croire que de 11 h à 23 h, le secteur de la place publique sera bondé.

✍ par Raynald Laflamme

Si dame Nature est de la partie, tous les éléments seront réunis pour faire de cet événement un franc succès, soit de la bonne bière, de la bonne bouffe et de la bonne musique.

## Bières et bonne bouffe

Grâce aux 14 lignes de fût du fameux beertruck, il sera possible de déguster les bières produites par la Microbrasserie Côte-du-Sud de Montmagny, Ras L'Bock de Saint-Jean-Port-Joli, La Barberie de Québec et la Microbrasserie Charlevoix de Baie-Saint-Paul.

Au chapitre des camions de rue, huit seront présents, soit ChuMross, Chez Victor Mobile, La Zèbre Mobile, Cuisine du Marché, L'Acadien Su' La Go, Le Brise Glace Bar laitier Mobile, La Shop Cuisine de rue et Denizzo PizzaCone.

## Musique au programme



Même si le Happening Festibière met avant tout à l'honneur la bière et la bouffe de rue, la musique aura aussi sa place pour mettre de l'ambiance. C'est ainsi que de 12 h à 13 h 30 et de 16 h à 18 h, le chansonnier **Samuel Bilodeau** interprétera les plus grands succès francophones et anglophones de l'heure.

À 18 h, c'est le symphonique quatuor We used to be 5 qui prendra le relais pour faire vibrer la place publique au son des meilleurs

classiques rock des années 1990 et 2000. Sur le coup de 20 h,



on fera place à la Grande soirée Jazz qui mettra à l'honneur le jazz manouche avec le **Swing club**, la danse avec la troupe Port-O-Swing et les pièces de grandes légendes du jazz avec le quartet du trompettiste Jean-Luc Thibeault.

Rappelons qu'il est toujours possible de se procurer le verre officiel du Happening Festibière de Montmagny en prévente au coût de 5 \$ et qui donne droit à une première dégustation de 5 onces. Les verres sont disponibles au comptoir du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de l'hôtel de ville de Montmagny, à la Société de développement économique de Montmagny, à la Microbrasserie Côte-du-Sud ainsi que chez OK Pneus André Ouellet, présentateur officiel de l'évènement. Plus de détails au [ville.montmagny.qc.ca/festibiere](http://ville.montmagny.qc.ca/festibiere).

Guilde des représentants des ventes  
Volkswagen Canada



**Jacques Dumont**

Rinfret Volkswagen  
5355, rue Guillaume-Couture  
Lévis, QC G6V 4Z3  
418-833-2133  
418-833-6658  
[www.rinfretvw.com](http://www.rinfretvw.com)  
[jacques.dumont@rinfretvw.com](mailto:jacques.dumont@rinfretvw.com)

## Est retournée vers le Père...

**Madame Éleine Mayrand** décédée le 10 juin 2018 au CHUM de Montréal bien entourée de parents et d'amis. Elle est née à Québec, elle résidait à Montréal depuis plus de trente ans. Elle s'en va rejoindre son père Fernand Mayrand. Elle laisse dans le deuil, sa mère Céline Martineau, née à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, sa sœur Patricia (Fernand Laplante), ses oncles et tantes, notamment de la région de Montmagny, et de nombreux cousins et cousines, ses filleules; Marion Daubioul et Elizabeth Grondin. Une lecture de la parole a été tenue à La Maison funéraire Laurent Normand de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud le samedi 30 juin et de là au cimetière paroissial où les cendres ont été inhumées. ☪



## Bienvenue à Philippe

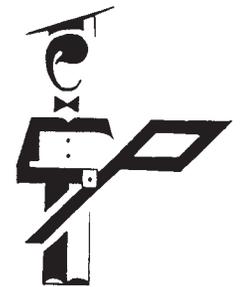
Il est né le 26 septembre 2017, fils de Claudia Morin et Charles-Étienne Marceau. Baptisé le 10 juin 2018 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Nicolas Gendron et Catherine Morin. ☪



## Visite de l'entreprise LM

par Juliette Blais

Le 17 mai dernier, les élèves du 3<sup>e</sup> cycle sont allés visiter l'entreprise LM.



Les responsables nous ont fait visiter l'usine. Ils ont organisé des jeux et chacun des responsables d'un secteur est venu présenter son travail. Nous avons mieux compris les différents postes dans une entreprise.

Bref, les élèves ont vécu une expérience enrichissante et ont découvert un peu plus cette belle entreprise de notre municipalité. Merci à Caroline Jean pour l'organisation. ☪



- SERVICES VARIÉS DE GESTION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU
- ANALYSE D'EAU
- SUIVIS D'ANALYSES
- REMISE AUX NORMES
- DÉSINFECTION DE TUYAUTERIE
- FORMATION D'ÉCHANTILLONNAGE
- PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS
- REMPLACEMENT DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX

1-581-985-6544 (SANS FRAIS)

TECHNICIENS QUALIFIÉS EN GESTION DE L'EAU RECONNUS PAR LE MINISTÈRE (MDELCC)

- Résidentiel
- Commercial
- Industriel

R. B. Q. 8110-0398-16



418 259-7440  
télé. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général  
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Le Marché public du centre-ville de Montmagny

## Une nouvelle saison tout en fraîcheur et en découverte



Le Marché public du centre-ville de Montmagny est ouvert tous les jours de 9 h à 17 h 30 jusqu'au 31 octobre. Les Montmagnontois pourront ainsi se procurer de savoureux produits frais et locaux en plus de profiter cette saison de quelques nouveautés!

✍ par Raynald Laflamme

**LM**  
1992 **25** ANS 2017  
**Experts en solutions d'emballage de carton**  
www.emballageslm.com - 418-259-7710

La gestion du Marché public du centre-ville de Montmagny a été confiée à la Société de développement économique (SDÉ) de Montmagny. Les producteurs, transformateurs et artisans doivent s'adresser à la SDE pour y louer un espace pour la saison 2018.

Sous les auvents du marché, Fruits et légumes RG de L'Islet et Les Jardins Malbi de Montmagny proposeront aux consommateurs une vaste gamme de produits frais. Les produits maraîchers seront disponibles au fil des arrivages, que ce soit

les fraises, le maïs, les salades, les brocolis, les pommes de terre, les courges et plus encore!

### Concours et dégustations gratuites

Du 1er juillet au 19 août, les clients du marché public courront la chance de remporter un panier-cadeau rempli de produits d'une valeur de 25 \$. Pour participer, il suffit de faire un achat au marché public. Aucun montant minimum n'est requis. Les consommateurs n'auront qu'à compléter un coupon et à le déposer dans la boîte à cet effet. Un gagnant sera tiré au sort chaque semaine.

De plus, des dégustations gratuites seront offertes tous les dimanches de 10 h à 13 h durant les mois de juillet et d'août. Chaque semaine, un producteur-transformateur de la région fera déguster un produit aux clients du marché. Les consommateurs pourront notamment déguster des baies d'argousier, des fromages, des miels, des pains et plus encore!

### Nouvelle administration du marché

La Corporation du Marché public de Montmagny a cessé ses opérations en mars dernier. Par conséquent, la Ville de Montmagny a mandaté la Société de développement économique (SDÉ) de Montmagny pour la gestion du Marché public du centre-ville de Montmagny. Les producteurs et les transformateurs ainsi que les artisans qui désirent louer un espace au marché peuvent s'adresser à Mme Johanne Cyr, agente en développement à la SDÉ de Montmagny, en téléphonant au 418 241-5555 ou en écrivant à [johanne.cyr@ville.montmagny.qc.ca](mailto:johanne.cyr@ville.montmagny.qc.ca).

Pour en savoir plus sur le Marché public du centre-ville de Montmagny, il suffit de se rendre sur place au 144, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny ou de consulter la page Facebook Marché public de Montmagny. 📍

# BIENVENUE À SAINT-FRANÇOIS

**L'Écho** Samedi 16 juin

L'Écho L'Écho

Photo: Jean Dominique Rousseau



Photo: Jean Dominique Rousseau



Photo: Jean Dominique Rousseau



## Autobus L.S.B.C. inc.

10, chemin des Prairies Est  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 3A0  
Tél. et fax: 418 259-7140  
autobuslbc@videotron.ca



# Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086  
Fax: (418) 259-2610  
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

FERME HORTICOLE  
**Lajoie**

LA DESTINATION FLEURS & JARDINS

330, boul. Saint-Vallier, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0  
T: 418 884-3124 • www.fermehorticoleslajoie.com

Lajoie, c'est aussi des  
Paysagistes  
www.lajoiepaysagistes.com

Argon

**GARAGE  
SAMSON**

418 248-1422  
ggsamson@globetrotter.net

873, Rang Nord  
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 4B0

Recyclage de voiture

Auto PLACE  
MAINTIEN RÉPARATION



# Pas de trophées, mais un look marketing assuré

Emballages LM est reparti du Centre de congrès de Lévis, le 24 mai dernier, sans trophées au concours Les Pléiades – Prix d'Excellence organisée par la Chambre de commerce de Lévis.

Inscrite dans les catégories *Les Succès Rh* et *Le Manufacturier d'exception*, LM a dû voire les entreprises Équipements Frontmatec inc et Rousseau Métal inc. repartir avec chacun le trophée dans les catégories convoitées. L'entreprise a d'ailleurs félicité les deux récipiendaires sur sa page Facebook.



(Photo : Page Facebook Emballages LM)

L'entreprise de Saint-François s'est toutefois démarquée par la façon dont l'équipe et ses accompagnateurs arboraient fièrement le produit carton : les dames avec le sac à main de gala et les hommes le nœud papillon de circonstance. Un flash marketing que L'Écho de Saint-François ne pouvait que de souligner. Bravo à l'équipe Emballages LM pour son talent de mise en marché.

Mentionnons que plus de 700 personnes ont assisté à ce concours corporatif qui vise à encourager les entreprises et les individus de la Chaudière-Appalaches qui se sont démarqués au cours de la dernière année. 🎉





**Bernard**  
**GÉNÉREUX**

Député fédéral  
Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup

[bernard.genereux@parl.gc.ca](mailto:bernard.genereux@parl.gc.ca)

BERNARDGENEREUX.CA




1 855 881-9876

6, rue St-Jean-Baptiste est, bureau 101, MONTMAGNY (QC) G5V 1J7

277, rue Lafontaine, RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3A9

Édifice de la Confédération, pièce 485, OTTAWA (Ontario) K1A 0A6



195, boulevard Taché Ouest, Montmagny  
418 248-2900 . [www.frechetteford.com](http://www.frechetteford.com)

## Chez Fréchette Ford, nous avons;

- UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
- DE LA TRANSPARENCE
- UN SERVICE PERSONNALISÉ
- UNE AMBIANCE CHALEUREUSE
- UN ENVIRONNEMENT SANS PRESSION
- UNE ÉCOUTE ATTENTIVE DE VOS BESOINS

CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS!



Francis Fréchette  
Président



Benoit Lévesque  
Directeur des ventes



Stéphane Bernier  
Conseiller aux ventes



Simon Boulet  
Conseiller aux ventes



Richard Dutil  
Conseiller aux ventes



Caroline Pageau  
Directrice financière

# BIENVENUE À SAINT-FRANÇOIS

**Le 36ucle** Samedi 16 juin

Le 36ucle Le 36ucle



Photo: Jean Dominique Rousseau



Photo: Jean Dominique Rousseau



Photo: Jean Dominique Rousseau



**Weed Man**  
ENTRETIEN DE PELOUSES  
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest  
Montmagny (Québec) G5V 3R8  
Tél. : 418 248-7970  
Sans frais : 1 800 463-4877

[www.weedmanquebec.com](http://www.weedmanquebec.com)

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST  
**LÀ.**

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE 🏠 🚗

1 888 265-7940  
[promutuelassurance.ca](http://promutuelassurance.ca)

**MS<sup>2</sup>**  
CONTRÔLE INC.

**JEAN MORIN**  
[jean.morin@ms2contrôle.net](mailto:jean.morin@ms2contrôle.net)  
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique Industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444      URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444

☎ 418-248-5622  
☎ 418-248-7071

**GFL**  
GARAGE 174, 4<sup>e</sup> Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5  
**FERNAND LANGLOIS**  
ET FILS

🔧 Pare-brise  
🔧 Expert collision automobile  
🔧 Débosselage • Peinture

**arrXpert**  
Carrossier expert

**GARAGE RECOMMANDÉ**  
**CAA**

**GARANTIE NATIONALE**

# Des ateliers de sensibilisation à la différence des nouveaux arrivants issus de l'immigration offerts aux enfants

*Des ateliers de sensibilisation à la différence ont été donnés dans cinq écoles primaires de la région dans le cadre du plan stratégique adopté par la MRC de Montmagny qui vise à favoriser l'inclusion sociale et culturelle des nouveaux arrivants issus de l'immigration.*

✍ par Raynald Laflamme

Cinq écoles primaires du territoire ont été visitées jusqu'à présent et d'autres établissements scolaires recevront cette activité dès l'automne prochain. À terme, la MRC de Montmagny compte ainsi rejoindre plus de 300 jeunes de la région.

Durant ces ateliers, animés par Hélène Blais, conseillère à l'immigration au Comité local de développement (CLD) de la MRC de Montmagny, il est demandé aux enfants d'identifier les différences qu'ils ont par rapport aux personnes présentées par le biais de photographies et de mises en situation. Puis une réflexion s'engage avec les élèves afin de déterminer s'ils distinguent des points en commun au-delà de ces différences. Afin d'encourager les comportements respectueux, les jeunes sont invités à poser des questions, à s'informer auprès d'autrui et à accepter les différences. Le respect, l'amour et le bien-être sont les grandes valeurs véhiculées lors de ces rencontres.

«Les enfants ont naturellement une grande facilité à intégrer des personnes issues de l'immigration. En renforçant cette aptitude, ils deviennent des agents multiplicateurs au sein la collectivité et contribuent à la richesse de la diversité culturelle», a expliqué Mme Blais.

Ces ateliers bénéficient du soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité qui vise à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives afin de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et minorités ethnoculturelles.

Pour obtenir de l'information à propos des ateliers de sensibilisation à la différence, il suffit de communiquer avec Mme Hélène Blais en écrivant à [hblais@montmagny.com](mailto:hblais@montmagny.com) ou en téléphonant au 418 248-5985, poste 235. Les nouveaux arrivants peuvent contacter Mme Blais afin d'obtenir de l'accompagnement dans leurs démarches d'établissement et d'intégration. Ils sont également invités à joindre le groupe Facebook Immigration – MRC de Montmagny.

Source: Sylviane Lord

Communications régionales Montmagny



  
**Norbert Morin**  
Député Côte-du-Sud  
418 234-1893  
1 866 774-1893  
[nmorin-cds@assnat.qc.ca](mailto:nmorin-cds@assnat.qc.ca)



**SAQ**  
AGENCE



**BIÈRES ARTISANALES**  
CORSAIRE MICROBRASSERIE  
ARCHIBALD  
LES 2 FRÈRES  
UNIBROUE



**ESSENCE  
DIESEL**



**Servi express**

OUVERT TOUS LES JOURS  
dès 6 heures  
**Mireille et Luc**  
pour vous servir

**418•259•1234**

335, ch. St-François Ouest, Saint-François

**ZONE BONBONS**



**Produits de chez-nous**

- Les Élevages Bonneau
- La Miellée de la rivière-du-sud
- Ferme les petits plaisirs
- Cidrerie La Pomme du St-Laurent

Ici à votre dépanneur

## Les jubilaires 2018



Le dimanche 10 juin la communauté chrétienne des paroisses de Notre-Dame-de-l'Assomption de Berthier-sur-Mer, de Saint-Pierre et de Saint-François ont partagé le bonheur des couples qui célébraient en 2018 un anniversaire de mariage. C'est à l'église de Berthier que les familles et les amis les ont accompagnés à cette fête de la Fidélité. Pour le bénéfice de nos lecteurs, voici les couples de Saint-François qui ont participé à la célébration. **5 ans**: Charline Frank et Nicholas Savoie; **10 ans**: Mélanie Gendron et Yannick Théberge; **30 ans**: Guylaine Gonthier et Alain Blais, Marie Guimont et Jacques Morin, Claire Bolduc et Marc-André Bonneau, Anita Blais et Alain Descoteaux; **35 ans**: Claudine Blais et Claude Paré; **40 ans**: Raymonde Théberge et Renaud Guimont; **45 ans**: Claire Nicole et Marcel Tanguay; **50 ans**: Diane Gendron et Norbert Morin, Lise Caron et Marcel Morin; **55 ans**: Denise Roy et Denis Boulet; **60 ans**: Yvonne Asselin et Rosario Montminy; **65 ans**: Jeannine Morin et Jean-Marie Garant (absents sur la photo). Les anniversaires marquants : **100 ans de vie** : Mlle Gabrielle Martineau; **65 ans sacerdotal** : l'abbé Jacques Simard. Félicitations à tous les couples et merci de partager votre bonheur avec la communauté. ☺ **Source**: Nicole Rémillard

## Le site patrimonial de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient l'intérêt des auteurs

*Curiosités de la Côte-du-Sud qui vient de paraître aux Éditions GIDE attribue une place au site patrimonial de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.*

✍ par Raynald Laflamme

Il s'agit d'un nouvel essai de l'historien Gaston Deschênes qui depuis 30 ans a publié plusieurs ouvrages sur la Côte-du-Sud, dont L'Année des Anglais, ce qui lui a valu le Mérite historique régional et le Prix littéraire Philippe-Aubert-de-Gaspé. Dans ce nouvel ouvrage de 224 pages, Gaston Deschênes a trouvé complice du côté de Pierre Lahoud, un ardent défenseur du patrimoine et des paysages, qui depuis plus de 40 ans parcourt le territoire québécois pour en inventorier les trésors cachés. Principalement grâce à lui, cet ouvrage est abondamment illustré avec environ 230 photographies.

### Le site patrimonial de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud : intéressant à plusieurs égards

Les auteurs ont répertorié 100 « curiosités » qu'ils ont pris soin de classer sous les territoires Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Kamouraska. Ainsi dans la section Montmagny, le lecteur retrouvera la 27<sup>e</sup> curiosité Le site patrimonial de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en page 64.

« Le site patrimonial de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est intéressant à plusieurs égards et mérite bien le classement que l'État lui a attribué en 1988: ... ». Six paragraphes y sont ainsi consacrés.

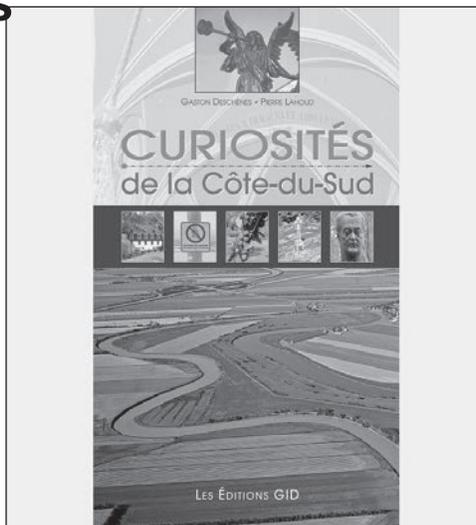
De suite, en page 66, les auteurs posent un regard chez nos voisins en abordant le site de la bataille de Saint-Pierre. Mais

avant les curiosités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, celles de Berthier-sur-Mer: Les cabine de Berthier-sur-Mer (p.50), Chez Oscar ( p.52 ), Le bateau miniature de Berthier-sur-Mer (p.54), Le trou de Berthier (p. 56), La cheminée du manoir Dénéchau (p.58), Un buste inattendu, celui de Jean Lesage (p. 60), Les poêles à bois Blais et autres (p. 62).

### Côte-du-Sud : une curiosité en soi

« La Côte-du-Sud est l'un des plus précieux écrins du bas du fleuve, aujourd'hui l'une des régions touristiques du Québec parmi les plus visitées. À l'instar de celui des vieilles provinces françaises, son nom a survécu à différents découpages administratifs. N'est-ce pas là, en soi, une première curiosité », notent les auteurs dans la préface de l'ouvrage.

Pour commander Curiosités de la Côte-du-Sud des auteurs Gaston Deschênes et Pierre Lahoud au coût de 24,95\$: [https://leseditionsgid.com/curiosites-de-la-cote-du-sud.html#product\\_tabs\\_description\\_tabbed](https://leseditionsgid.com/curiosites-de-la-cote-du-sud.html#product_tabs_description_tabbed).



#### UN RESTO

Qui offre:

- Déjeuners jusqu'à midi
- Commandes pour emporter
- Des menus du jour
- Une salle jusqu'à 50 personnes

Tél. Resto: 418-259-7704

#### L'ARRÊT-STOP, c'est



**OUVERT TOUS LES JOURS DE 6H À 23 H**  
200, route St-François, Berthier-sur-Mer

#### UN DÉPANNEUR

OÙ ON PEUT:

- Obtenir du café frais chaque jour
- Faire le plein d'essence
- Acheter sa carte cellulaire
- Se procurer de la bière froide et du vin

Tél. Dép. : 418-259-7515

# BIENVENUE À SAINT-FRANÇOIS

## L'écho L'accueil

L'écho L'écho

Photo: Louis-Marie Garant



Photo: Louis-Marie Garant



Photo: Louis-Marie Garant



## Dîner reconnaissance



Valérie Savoie, et de la présidente du journal communautaire L'Écho de Saint-François, Mme Nicole Labonté, les élèves qui, cette année, ont participé à la production de contenus : Darick Guimont Boulet, Sophie Forgues, Juliette Blais, Thomas Théberge, Mathias Gendron, Léanne Picard, Benjamin Emond, et Laurence Buteau.

L'Écho de Saint-François offrait un dîner récompense aux élèves de La Francolière qui écrivent régulièrement dans le journal communautaire, le vendredi 1er juin dernier au restaurant L'Arrêt Stop.

✍ par Nicole Labonté

Pizzas et frites furent partagées dans la bonne humeur entre les huit élèves impliqués et l'enseignante responsable, madame Valérie Savoie.

Ce groupe de jeunes, intéressés et dynamiques, accepte de travailler en équipes pendant l'heure de dîner pour partager avec les lecteurs de L'Écho les activités vécues à l'école.

M. Raynald Laflamme, secrétaire, leur a présenté le site Web du journal et particulièrement la Zone Jeunesse, un espace Web qui est réservé aux jeunes et dont les contenus, textes, photos et vidéos, peuvent être produits par eux. M. Laflamme a lancé l'invitation à celles et ceux qui seront au secondaire à l'automne à poursuivre leur collaboration afin d'animer la Zone Jeunesse.

Un merci particulier à madame Valérie Savoie et aux quatre élèves qui nous quittent pour le secondaire et qui nous informeront de leur nouveau vécu. Bonnes vacances à chacun de vous! ☺



## 300 élèves du primaire ont visité l'exposition Riopelle!

Trois cents élèves du primaire de la région ont visité l'exposition « Riopelle : espaces de liberté » en activité de fin d'année les 21 et 22 juin. L'invitation leur avait été adressée par la MRC de Montmagny dans le cadre du plan d'action de sa politique culturelle.

✍ par Raynald Laflamme

L'invitation lancée à l'ensemble des écoles primaires se voulait une première action d'envergure de la MRC de Montmagny auprès de la clientèle scolaire de niveau primaire. Cette dernière est au cœur du plan d'action culturel. Les huit périodes disponibles au départ ont rapidement été comblées, si bien que leur nombre a été augmenté à 12.



Ce sont ainsi 19 classes pour un total de près de 300 enfants qui se sont rendus à la bibliothèque de Montmagny pour vivre une visite de l'exposition « Riopelle: espaces de liberté », animée par l'équipe de la bibliothèque de Montmagny. Tous ont participé également à un atelier pratique d'arts avec l'artiste Chantal-Jane Garant, sous le thème « *À la manière de Riopelle* » (photo).

À la suite de leur visite, les élèves ont été invités à créer un dessin, un poème, une histoire, etc., afin de transmettre à la MRC leurs impressions sur l'exposition. Ils courront la chance de gagner l'une des 25 copies du livre Riopelle, l'artiste magicien de Marie Barguirdjian, en plus de voir leurs œuvres exposées dans les bibliothèques de la MRC. 📷

**Le Havre des Femmes**

- Il te traite de conne parce que tu as oublié d'aller chercher du lait...
- Il a des propos agressifs...
- Tu as peur d'en parler par crainte d'être jugée ou de ne pas être crue...

**Le Havre des Femmes t'offre une oreille attentive 24h sur 24, 7 jours sur 7.**

**(418) 247-7622**

**SOS Violence Conjugale 1-800-363-9010**

**SOYEZ RECONNUS PAR VOTRE CLIENTÈLE GRÂCE À UNE IMAGE CORPORATIVE RECHERCHÉE**

**CREDO**  
création • impression • affichage  
1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8

CONCEPTION  
WEB  
SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE  
AFFICHAGE GRAND FORMAT  
IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE  
KIOSQUE

visitez notre site web  
[www.impressionscredo.ca](http://www.impressionscredo.ca)  
pour en savoir plus sur nos services

# Une belle année en prévention de la consommation

Au programme Ensemble, On D-Tox, une belle année bien remplie sur l'ensemble des 4 écoles secondaires de Montmagny-L'Islet. En ce qui a trait aux jeunes, plusieurs actions ont été posées à travers le territoire. C'est le bilan 2017-2018 livré par Caroline Morin, intervenante préventionniste.

- Réalisation d'ateliers «Prévention Bal des finissants et des capacités affaiblies» s'adressant aux finissants des 4 écoles secondaires (215 élèves rencontrés).
- Réalisation d'activités «Alternatives à la consommation» dans les écoles secondaires, Fillactive L'Islet (142 filles rencontrées), Fillactive Saint-Paul (60 filles rencontrées), Fillactive Saint-Pamphile (124 filles rencontrées), Fillactive Montmagny (224 filles rencontrées) et Défi Pierre Lavoie Montmagny (40 élèves), soit près de 600 élèves rencontrés.
- Réalisation d'un kiosque sur les boissons énergisantes et sur la cigarette électronique à l'école secondaire de Montmagny.
- Animation ou co-animation d'ateliers dans chacune des classes des 4 écoles secondaires.

Voici le nombre d'animations réalisées et le nombre d'élèves rencontrés cette année :

Niveau scolaire	Nombre d'ateliers	Nombre d'élèves rencontrés
Secondaire 1	12	281
Secondaire 2	11	259
Secondaire 3	10	245
Secondaire 4	9	179
Secondaire 5	7	163
Adaptation scolaire	11	104
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>1231</b>

pour d'autres précieuses informations. Entre-temps, vous pouvez vous référer aux sites Internet suivants :

<http://jeunessecs.com/>

<http://educalcool.qc.ca/>

<http://sante.gouv.qc.ca/dossiers/alcool-drogues-jeu/>

Source : Caroline Morin, intervenante préventionniste

Écoles secondaires de la MRC Montmagny/L'Islet

Ensemble, on D-Tox

## Une belle année ... les parents et la communauté!

- Présence lors des journées Porte-Ouverte de l'école secondaire de L'Islet et de Montmagny (plus de 83 familles rencontrées).
- Création de capsules Web en lien avec les ateliers parents. Le CISSS en collaboration avec Ensemble, On D-Tox : <https://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/services-offerts/enfants-jeunes-et-familles/ensemble-on-d-tox>
- 404 amis sur Facebook à ce jour : <https://www.facebook.com/groups/ensemble.on.d.tox/>
- Belle collaboration avec les médias de la région, beau rayonnement sur le territoire, belle visibilité.

## 4 axes d'intervention

La force de notre programme réside dans nos 4 axes d'intervention soit : le jeune, ses parents, la communauté ainsi que le continuum de service (les différents intervenants qui gravitent autour du jeune). La clé de notre succès repose essentiellement sur l'équilibre de ces 4 sphères ainsi que de travailler à diffuser un message cohérent et continu (langage commun) en matière de prévention de la consommation abusive de drogues.

## Vous désirez en savoir davantage?

Merci de prendre le temps de vous informer avec nous et surveillez nos prochaines parutions l'an prochain



**Forage J. & R. Cloutier inc.**  
R. B. Q. : 2314-4926-84

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0  
Tél: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673  
• E-mail: [cloujoc@globetrotter.net](mailto:cloujoc@globetrotter.net)



**LES FONDATIONS**  
**B.A.F.**

9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forgues, propriétaire  
Tél.: 418-259-2709  
Télé.: 418-472-0505  
email: [lesfondationsbaf@videotron.ca](mailto:lesfondationsbaf@videotron.ca)

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales  
163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

# Chronique littéraire

## Entrez, mesdames! Bienvenue chez Eaton!

Ici, un style d'écriture simple sert bien la description de la vie montréalaise au tournant des années 20 dans une histoire romancée de l'auteure Marylène Pion.

✍ une critique de Léon Jalbert

«Ces belles années», nous font vivre les milieux de vie des personnages qui gravitent de ce grand magasin de la rue Sainte-Catherine qui, finalement ferma ses portes en à l'automne 1999.

Ce roman historique romancé est paru en trois tomes, entre avril 2017 et avril 2018. Dans des domaines très différents, mais tout aussi intéressants sont déjà parus, de l'auteure, Les infirmières Notre-Dame (4 tomes) et Les secrétaires (3 tomes). À mon avis, Marylène Pion ne gagnera jamais de prix Goncourt de littérature, mais l'auteure sait bien nous divertir. C'est ce qui est, je crois, le plus important.

**Titre :** *Le grand magasin*

**Auteur :** Marylène Pion, 3 tomes (+ ou - 1200 pages) 📖



Le tome 2: *L'opulence* -- «Montréal, 1927. Si le magasin Eaton étale son élégance dans ses rayons gorgés d'articles luxueux et ses vitrines à couper le souffle, ceux qui veillent sur cet empire doivent maintenir tant bien que mal leur façade impeccable...»

118-291-0056

Transport Adapté  
« Vieux Quai »

**C'est pour vous, pensez-y!**  
**418 • 291 • 0056**

**Lalimec**  
USINAGE  
SOUDURE

**Alain Laliberté**  
Tél. : 418 **884-3407**  
Télec. : 418 884-2404  
lalimec.inc@videotron.ca

CWB

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

**Monyvill enr.** R.B.Q.: 8343-3219-14

**Yvon Montminy, propriétaire**

Excavation • Terrassement  
Service de Pelle & Multi Terrain  
Marteau hydraulique  
Installations Septiques  
Séchoir à bois • Caméra de drain  
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 yvonmont@globetrotter.net  
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0



## Mentions de la 3<sup>e</sup> étape

Le 22 juin dernier, les élèves se sont rassemblés au gymnase pour la remise des mentions de la dernière étape de l'année. Les récipiendaires ont été applaudis chaleureusement.



Voici les noms des méritants pour leur bon **comportement**: Loïc Corriveau, Jean-Simon Bonneau, Noam Allaire, Émile Tanguay, Xaly Nicole, Maély Charland, Louis St-Pierre, Sophie Forgues, Juliette Blais, Megan Lamonde et Emerick Buteau.



Voici les noms des élèves qui ont reçu une mention pour leur **amélioration**: Nathan Laliberté, Kelly-Anne de la Durantaye, Jérémy Roy, Marguerite Montminy, Alexis Allaire, Elliot Bouffard Lefebvre, Livia Poirier et Anthony Jolivet, Audrey Pouliot et Justin Roy.



Voici les noms de ceux qui ont été davantage **persévérants**: Élodie Jolin, Juliette Jean, Philippe Blais, Sophie Forgues, Anabelle Buteau, Catheryne Nadeau, Justin Pelletier et Emerick Buteau.

## Le voyage à Montréal: une belle réussite grâce à votre générosité

par Léanne Picard

Les 18 et 19 juin, les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années ont réalisé leur voyage à Montréal. Les manèges à la Ronde étaient fantastiques. L'activité, le SOS labyrinthe au hangar du Vieux-Port avec deux kilomètres de labyrinthe, c'était amusant! Le musée Grévin avec toutes ses statues de cire, c'était impressionnant! Au planétarium, nous en avons eu plein la vue. L'ascension de la Tour du Stade olympique, nous avons adoré. Ce fut un magnifique voyage!

Merci aux parents accompagnateurs Sandra Paquet, Catherine St-Pierre, Marie-Lyne Duquet, Annick Dubé, Marie-Josée Simard, Josée Bélanger, Mélanie Talbot, Anne D. Lapointe, Sébastien Pelletier, Caroline St-Pierre, Christine Bernier, Caroline Guimont, Karine Corriveau, Caroline Jean, Mathieu Jean, Nicole Bolduc, Nadia Côté, Robert Nadeau, Jonathan Simard et Dominique Buteau. Ce fut une belle réussite! 🌟



## Spectacle de fin d'année: un beau moment de rassemblement

Le 14 juin dernier a eu lieu le spectacle de fin d'année de musique à l'école La Francolière. Les parents étaient invités à venir assister aux prestations des élèves. Ce fut un beau moment de rassemblement pour clôturer l'année. 🌟

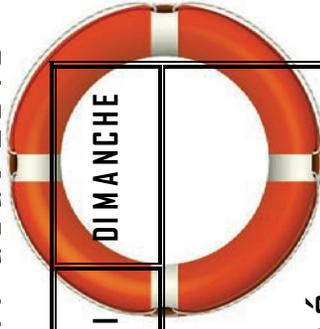


Voici les noms des élèves qui obtiennent une mention pour leurs **performances** scolaires: Charles Blais, Arthur Goupil, Antoine Corriveau, Dalynne Chouinard, Zack Proulx, Henrik Roussel, Lyanna Chouinard, Victor Morin, Justine Lauzier, Isabelle Caron, Darick Guimont-Boulet et Henrik Roussel. 🌟

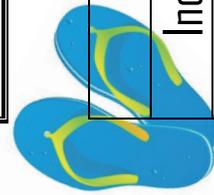
Source: Valérie Savoie  
École La Francolière

Modification à l'horaire : dû au manque de sauveteur, la piscine sera fermée toutes les fins de semaines

## PISCINE - ÉTÉ 2018 - Ouvert du 25 juin au 17 août 2018



HEURES / JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h45 à 10h15	Précolaire et Junior 1	Fermé	Fermé	Précolaire et Junior 1	Fermé	Fermé	Fermé
10h15 à 11h00	Junior 2 et 3			Junior 2 et 3			
11h15 à 12h00	Junior 4 à 10			Junior 4 à 10			
12h30 à 17h30	Bain Libre		Bain Libre		Fermé		Fermé
17h30 à 19h	Bain Libre		Bain Libre		Fermé		Fermé



### Abonnements

### Entrées

Individuel enfant : 40 \$	Familial 2 enfants et - : 65 \$	Enfant : 2,50 \$
Individuel adulte : 45 \$	Familial 3 enfants et + : 70 \$	Adulte : 3,00

**Desjardins**  
Caisse de la Rivière du Sud  
et Berthier-sur-Mer

# LA FOIRE AU VILLAGE

Saint-François (567, Chemin Saint-François Ouest)

# MTV EXPRESS

ENTRÉE GRATUITE  
POUR LES SOIRÉES



TAUREAU MÉCANIQUE (\$)   
VENDREDI ET SAMEDI SOIR  
DE 19 H À 23 H

LOTÉRIE DE LA  
VACHE (\$)   
VENDREDI ET SAMEDI SOIR  
DE 19 H À 23 H

## POINTS DE VENTE

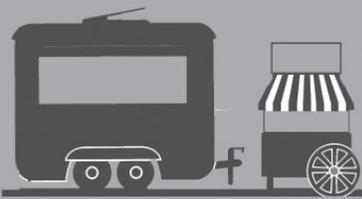
Ultramar Sortie 364 Aut. 20  
Dépanneur Servi Express  
Boucherie Richard Morin  
Bureau municipal

## VENDREDI:

18 h à 21 h : Souper amuse-gueules  
80 \$ / table de 8 personnes  
19 h 30 : Les cocos à Frank (Défi tête rasées)  
\* Don minimum de 50\$ par participant \*

## SAMEDI:

10 h à 16 h : 12 travaux à Frank (40\$ / équipe)  
10 h à 20 h : Maquillage, jeux gonflables et bricolage (gratuit)  
13 h à 16 h : Tour de camion par **MTV EXPRESS** (\$)  
Dès 18 h 30 : Méchoui au porc (20\$ / adulte et 10\$ pour 6 à 12 ans)



# 3 et 4 août 2018



Yanick Lavoie &  
The Big River Band  
VENDREDI 21 H



Samuel Bilodeau  
Chansonnier  
SAMEDI 20 H



The Vinyls  
Le meilleur d'hier à aujourd'hui  
SAMEDI 22 H



# DIMANCHE 12 AOÛT



**UNE COURSE DE 600 PIEDS  
EN CANOT EN CARTON  
SUR L'ÉTANG DE MORIGEAU**

Les équipes doivent être formées  
de quatre (4) personnes.

Parmi les participants, un minimum  
de deux (2) personnes devront  
effectuer le trajet pour aspirer  
au titre de champion de l'étang.



- 11 h 00 Préparation et confection des bateaux
- 13 h 00 Exposition des bateaux et vote du public  
pour le plus beau et le plus laid bateau
- 13 h 30 La course – Canton 600
- 15 h 00 Remise des bourses

**\* Inscription en ligne : [stfrancois.ca/canton-600/](http://stfrancois.ca/canton-600/)  
20 \$ / équipe**

L'argent reçu en inscription sera remis en bourse.

*N.B. : tout le matériel nécessaire à la confection du bateau  
est inclus, aucun autre matériel est accepté!  
Vous pouvez le décorer à l'aide de crayon de couleur.*



# Samuel Jean, l'élève-athlète de l'année

✍ par Laurence Buteau

Cette année, Samuel Jean s'est vu décerner le titre d'élève athlète de l'année masculin de 6<sup>e</sup> année ayant le mieux concilié le sport et les études par le RSEQ, le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région de Québec et Chaudière-Appalaches.

Celui-ci a pu participer et gagner un prix au Gala régional d'excellence qui a eu lieu le 25 mai dernier à l'Université Laval. Pour ce magnifique exploit, nous tenons à le féliciter.

Encore une fois, Bravo à Samuel Jean! 🎉

*Une saison sans défaites*

## Le Noir et Or impose sa loi



✍ par Darick Guimont-Boulet

Le 8 juin dernier, l'équipe du Noir et Or a participé à un JAMBOREE de football à Saint-Charles. Celle-ci est ressortie vainqueur de ses 4 parties.

La première était contre l'équipe de Saint-Jean-Port-Joli. Nous avons pris notre revanche 23-6.

Par la suite, nous avons fracassé avec trois blanchiments de suite contre Saint-Michel 22-0, contre Saint-Damien 8-0 et finalement contre L'Islet 12-0.



À l'heure du dîner, nous avons eu une excellente prestation de notre drumline et de nos cheerleaders. L'équipe a fini en beauté avec ce JAMBOREE et avec une saison sans défaites. Bravo au Noir et Or! 🎉

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1  la fête du <b>CANADA</b>	2 Réunion du conseil + lundi 6 août	3	4	5	6 Récitation du chapelet Chapelle des Prairies 19 h + Vendredi 3 août 19 h  Bac bleu	7 Journée internationale des coopératives
8 	9 le Comité d'embelliment se réunira à 19h	10	11 Journée mondiale de la population	12	13 	14 DÉPÔT DU GARAGE MUNICIPAL OUVERT TOUS LES SAMEDIS DE 8H À MIDI
15	16	17	18	19	20 Bac bleu 	21
22	23	24	25	26 Messe Chapelle des Prairies 19 h	27 	28
29	30	31	Collecte des monstres 418 259-7228		Tombée du journal 17 AOÛT	
						

**BONNES VACANCES!**



**Soyez prudents!**

*RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL*  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**  
**COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance spéciale des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 28 mai 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Blanchette

**APPUYÉ** par madame Huguette Blais

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

**AVIS DE MOTION POUR L'ABROGATION ET LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT #172-1999 SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS.**

Nous avons reçu, de la MRC, un projet de règlement municipal concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Ce que la MRC nous demande, c'est d'abroger le règlement #172-1999 et le remplacer par le nouveau règlement qui doit être adopté au plus tard le 4 juin prochain.

Pour être en mesure d'abroger, de modifier ou d'adopter un règlement, la Municipalité doit présenter, par voie de résolution, un avis de motion. Cet avis de motion doit être adopté au moins 2 jours avant l'adoption du règlement.

Est-ce que le Conseil accepte de déposer un avis de motion pour les changements demandés par la MRC pour le règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics?

**ATTENDU QUE** le règlement en place depuis 1999 doit être complètement revu et mis à jour ;

**ATTENDU QU'avec** cette démarche, la MRC veut uniformiser ce règlement pour les 14 Municipalités de son territoire ;

**ATTENDU QUE** pour être en mesure d'effectuer toute modification, abroger ou adopter un règlement, la Municipalité doit, lors d'une séance publique tenue au moins 2 jours avant celle de l'adoption du règlement, adopter un avis de motion.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**APPUYÉ** par madame Sandra Proulx

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud adopte l'avis de motion pour l'abrogation du règlement #172-1999 et le remplacement de celui-ci, lors de la prochaine séance publique, par le nouveau règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT « MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ».**

Depuis l'adoption de la loi 155, une municipalité doit déposer un projet de règlement à une réunion publique précédant celle de l'adoption dudit règlement. Donc, pour ce faire, le directeur remet une copie du projet de règlement sur la Sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics à chacun des élus pour qu'ils en prennent connaissance.

Suite à cet exercice, le conseil doit, par résolution, confirmer que le projet de règlement a bel et bien été déposé.

Est-ce que la Municipalité confirme le dépôt du projet de règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre ?

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'adoption de la loi 155, une municipalité doit, à lors d'une séance publique tenue au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement, déposer le projet de règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus confirment que le projet de règlement a bien été déposé et reçu ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Blanchette

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil Municipal confirme que le projet de règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics a bel et bien été déposé pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant son adoption.

### **AVIS DE MOTION POUR L'ABROGATION ET LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT #177-1999, RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES.**

À nouveau, nous avons reçu, de la MRC, un autre projet de règlement municipal. Cette fois-ci, c'est pour le règlement sur les nuisances. Ils nous demandent d'abroger le règlement #177-1999 et le remplacer par celui présenté. Les modifications doivent être faites et adoptées au plus tard le 4 juin prochain.

Pour être en mesure d'adopter un règlement, la Municipalité doit présenter, par voie de résolution, un avis de motion. Cet avis de motion doit être adopté au moins 2 jours avant l'adoption du règlement.

Est-ce que le Conseil accepte de déposer un avis de motion pour les changements demandés par la MRC pour le règlement sur les nuisances?

**ATTENDU QUE** le règlement en place depuis 1999 doit être complètement revu et mis à jour ;

**ATTENDU QU'**avec cette démarche, la MRC veut uniformiser ce règlement pour les 14 Municipalités de son territoire;

**ATTENDU QUE** pour être en mesure d'effectuer toute modification, abroger ou adopter un règlement, la Municipalité doit, lors d'une séance publique tenue au moins 2 jours avant celle de l'adoption du règlement, adopter un avis de motion.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Laflamme

**APPUYÉ** par madame Sandra Proulx

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud adopte l'avis de motion pour l'abrogation du règlement #177-1999 et le remplacement de celui-ci, lors de la prochaine séance publique, par le nouveau règlement sur les nuisances.

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT « MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ».**

Pour être en mesure d'adopter un règlement, une municipalité doit déposer un projet de règlement à une réunion publique précédant celle de l'adoption dudit règlement. C'est pour ces raisons que le directeur remet une copie du projet de règlement sur les nuisances à chacun des élus pour qu'ils en prennent connaissance.

Suite à cet exercice, le conseil doit, par résolution, confirmer que le projet de règlement a bel et bien été déposé.

Est-ce que la Municipalité confirme le dépôt du projet de règlement sur les nuisances ?

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'adoption de la loi 155, une municipalité doit, lors d'une séance publique tenue au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement, déposer le projet de règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus confirment que le projet de règlement a bien été déposé et reçu ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**APPUYÉ** par madame Chantal Blanchette

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le Conseil Municipal confirme que le projet de règlement sur les nuisances a bel et bien été déposé pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant son adoption.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Laflamme

**APPUYÉ** par madame Sandra Proulx

**ET RÉSOLU QUE** la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 04.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, maire

Rémi Montminy, dir.gén./sec.-très.

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*SUMÉ DU PROCES-VERBAL*  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**  
**COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 4 juin 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 MAI 2018**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 mai 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**APPUYÉ** par madame Huguette Blais

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 mai 2018 soit adopté tel que déposé.

**REVENUS DE MAI 2018**

Permis .....	452,00
Fax.....	4,00
Loyers .....	3065,00
Location salle.....	630,00
Bar.....	256,56
Camp de jour, inscriptions .....	1629,48
Cours de natation .....	45,00
Deck hockey.....	75,00
Soirées dansantes (Berthe G.), don.....	1000,00
Municipalité Berthier-sur-Mer, dépôt résidus verts (Garage).....	700,00
Déneigement rue du Rocher.....	426,90
Commandite Foire au village.....	350,00
Entraide incendie .....	3131,05
Contrat déneigement Route 228.....	3571,22
Location niveleuse + opérateur.....	242,50
<b>TOTAL.....</b>	<b>15 578,71</b>

**COMPTES À PAYER JUIN 2018**

CFER de Bellechasse, contribution municipale.....	50,00
Casse-Croûte chez Mike, repas DAFA .....	157,41
Serge Noël Equipement, remboursement facture toilette (Loisirs).....	4061,69
Solutions Nexarts, frais d'utilisation plate-forme Qidigo.....	69,56
Hydro-Québec,	
Usine d'eau potable .....	6576,62
Éclairage public .....	797,48
Clignotants.....	20,69
Clignotants.....	20,69
Bell Mobilité, Iphone Bureau, Loisirs et Garage.....	330,92
Vidéotron,	
Bureau.....	271,29
Garage.....	98,14
Loisirs .....	136,04
Usine d'eau potable .....	100,72
Surpresseur St-Pierre .....	32,66
	638,85

M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
I  
T  
É  
D  
E  
S  
A  
I  
N  
T  
•  
F  
R  
A  
N  
Ç  
O  
I  
S

VISA,		
Google .....	20,00	
La Boucle .....	77,41	
Bar .....	29,61	
Cuisine Loisirs .....	10,24	
Soirée cabane à sucre .....	38,10	
Registre véhicules lourds .....	135,00	
Fleurs décès .....	74,73	
Photographie plan (photoshop) .....	182,09	567,18
Ministre Revenu Québec, remise de mai 2018 .....		9956,74
Revenu Canada, remise de mai 2018 .....		3987,86
CARRA, remise de mai 2018 .....		417,73
La Fabrique, loyer Bibliothèque juin 2018 .....		350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire mai 2018 .....		25,00
Mon Buro,		
Caisses papier, papeterie .....	335,19	
Contrat entretien photocopieur .....	344,28	679,47
L'Echo de St-François, publicité mai 2018 .....		753,67
Groupe Ultima inc., prime (réservoir d'huile Garage) .....		654,00
Transport Adapté Vieux Quai, transport avril 2018 .....		194,47
Tremblay Bois Migneault Lemay, service 1 <sup>er</sup> ligne (1 <sup>er</sup> versement) .....		581,67
Ville de Montmagny, supralocal + cartes Loisirs .....		26804,95
Régie gestion Mauricie, enfouissement avril 2018 .....		3938,58
Boucherie Richard Morin, fournitures .....		36,00
Rémi Montminy, remb. repas réunion dg MRC .....		21,21
Julie Payeur, graphiste, conception logo Camp de jour .....		114,98
Journal l'Oie Blanche, publicité offre d'emploi et vente terrain .....		206,16
Molson Coors Canada, bière .....		427,40
INFO-PAGE, IPA utilisateur mars-avril 2018 .....		304,78
Les Entreprises JRMorin, pavage mécanisé et manuel .....		69922,43
AQUAM, matériel divers piscine .....		1569,47
L'Arrêt Stop, essence pick-up .....		116,00
Supérieur Propane, location cylindre .....		4,60
Garage Claude Albert, conteneurs Garage .....		1025,29
Alto Communication, chargeur et étui cellulaire Garage .....		74,70
St-François Pharma, eau déminéralisée (usine d'eau potable) .....		16,36
Praxair, 2375 m <sup>3</sup> à 0,3142 oxygène .....		877,62
BMR, béton pré-mélangé (Loisirs) .....		9,41
Pyro Sécur, pièce service incendie .....		67,83
Aréo-Feu, casques service incendie .....		541,77
Boulon et Écrous A.M., boulons et écrous (Garage) .....		164,20
Service réparation JP, hoses excavatrice et Freightliner .....		219,85
MS2Contrôle inc., vérifier connexions wifi bureau municipal .....		1073,58
Chabot Carrosserie, réparation porte camion Ford .....		902,55
Chemtech Automation, pièce usine d'eau potable .....		281,99
Aquasan, polymère (usine d'eau potable) .....		1561,36
Wurth, attache de câble, mèche, lampe etc (Garage) .....		448,75
Camions Freightliner Québec, pièces camion Freightliner .....		1294,66
Pneus André Ouellet, monter et démonter pneu Freightliner .....		78,18
Gaudreau Environnement, collecte avril 2018 .....		5739,81
Les Equipements Pierre-Paul Beaulieu, pièce souffleur .....		22,97
Financière Banque Nationale, intérêt 2 <sup>e</sup> financement ass. eaux .....		902,70
Aquatech, opération usine d'eau potable et eaux usées .....		9772,87
Toromont, réparation excavatrice .....		1210,56
Garage Claude Albert, conteneurs Garage .....		2711,29
Jean-Yves Gosselin, remb. Hôtel Ottawa (voyage Bernard Généreux) .....		223,29
Arpentage Côte-du-Sud, hon. Prof. Modification cadastrale		
Prolongement 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rue Ouest .....		10632,12
Carrières Rive-Sud inc., 41,40 tm pierre à 15,50\$ + redevance .....		765,41
Centre du Camion Paré, pièce camion pompiers .....		11,37
Camions Freightliner Québec, pièce camion pompier .....		152,07
EMCO, matériel Loisirs (Salle des Fêtes) .....		273,48
MRC de Montmagny, 2 <sup>e</sup> versement quote-part et tourisme .....		5 5649,33
Ministre de Finances, 1 <sup>er</sup> versement Sûreté du Québec .....		7 4128,00
Philippe Gosselin & Ass., 1999,8 litres à 1,1441 diesel .....		2 630,60

●	Croix Rouge Canadienne, renouvellement saison 2018 .....	100,00
●	Nadège Couture, cours de violon.....	145,00
●	Construction Couture & Tanguay, paiement final travaux	
●	Rénovation Pavillon Bédard.....	10 159,21
●	Ferme Bonneau & Fils inc., 1 heure souffleur.....	172,46
●	Enair Contrôle, entretien préventif .....	335,99
●	Fortin Sécurité Médic, compléter trousse 1 <sup>er</sup> soin.....	119,42
●	Performance GP, réservoir d'essence pour débroussailleuse.....	65,69
●	Garage Minville inc., boulon débroussailleuse .....	1,43
●	Aréo-Feu, pièce casque service incendie .....	17,25
●	Tetra Tech QI, hon. Prof.	
●	Réfection 1 <sup>re</sup> Avenue, 1 <sup>re</sup> rue et bouclage et prolongement de la 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rue Ouest.....	18143,04
●	Bossé & Frère, pièces équipements .....	103,05
●	Pages Jaunes, publicité.....	115,03
●	Agat Laboratoires, analyse eau potable et eaux usées.....	1395,23
●	CTI Internationales, chaises banquet + tables bistro .....	3863,16
●	Pièces d'Autos GGM,	
●	Camion Ford.....	130,90
●	Excavatrice .....	16,86
●	Équipements .....	222,46
●	.....	370,22
●	Pièces d'Autos Carquest, pièces équipements .....	156,87
●	Dépanneur Servi Express, essence et bouteille d'eau .....	112,18
●	La Coop Riv. du Sud, matériel divers	
●	Calcium.....	2566,24
●	Baseball .....	331,31
●	Maison Paroisse (chauffe-eau) .....	457,72
●	Annexe M. Paroisse .....	358,71
●	Barrage.....	37,60
●	Pavillon Bédard .....	22,27
●	Loisirs (clés).....	25,57
●	Pétanque.....	443,11
●	Boîte lettre, réparation terrain brisé déneigement .....	252,55
●	Salle des Fêtes (réno).....	1506,06
●	La Boucle.....	48,95
●	Jardin communautaire.....	739,87
●	Voirie.....	750,42
●	Piscine.....	1580,70
●	Embellissement.....	91,88
●	.....	9179,54
●	Gustave Théberge, fabrication boîtes (jardin communautaire).....	480,00
●	Postes Canada, envoi journal l'Echo (extérieur).....	74,79
●	Postes Canada, envoi journal l'Echo + circulaires.....	369,06
●	Communications Imago inc., ajout au module infolettre.....	112,11
●	Jocelyne Noël, entretien bureau mai 2018.....	120,00
●	Garage Claude Albert, conteneurs Garage.....	735,56
●	Journal l'Oie Blanche, annonce terrains à vendre .....	24,50
●	Emco, matériel aqueduc.....	308,68
●	Supérieur Propane, location cylindre.....	4,60
●	MDM Publicité, 2 coroplast (Foire au village).....	275,94
●	Récupération JB, location conteneur Loisirs .....	454,16
●	Ville de Montmagny, remplissage bouteilles d'air.....	128,77
●	Ass. Chefs en sécurité incendie, congrès 2018.....	300,08
●	Jacques Théberge, remb. frais congrès .....	267,05
●	Unibéton, 12,94 tm sable naturel .....	418,44
●	Macpek, phare + crédit .....	26,85
●	AQUAM, matériel piscine .....	15,53
●	Carrières Rive-Sud	
●	13,16tm à 11,50\$, 12.86 tm à 9,25 gravier + Redevances.....	328,13
●	<b>TOTAL : .....</b>	<b>356 821,25</b>

**IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Proulx

**APPUYÉ** par monsieur Yves Laflamme

**ET RÉSOLU QUE** le directeur général soit autorisé à payer les comptes de juin 2018

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

## **ABROGATION DU RÈGLEMENT #172-1999 ET ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIÉ PORTANT LE TITRE « SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS »**

À la séance spéciale du 28 mai dernier, un avis de motion et le dépôt du projet de règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ont été adoptés et déposés. Suivant cet ordre, la Municipalité peut, dès maintenant, adopter ledit règlement.

Une copie du règlement en question a été remise aux élus pour qu'ils en prennent connaissance. La lecture complète de celui-ci ne sera pas faite ce soir, mais l'intégral sera disponible, sur demande, au bureau municipal, sur le site internet de la Municipalité et dans le procès-verbal qui paraîtra dans le journal l'Écho.

Donc, après lecture et étude du projet de règlement, est-ce que la Municipalité accepte d'abroger le règlement portant le #172-1999 et adopter le nouveau sous le numéro #254-2018?

### **RÈGLEMENT NO 254-2018**

#### **Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été régulièrement donné le lundi 28 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin,

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**ET RÉSOLU QUE** le présent règlement soit adopté:

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 172-1999 et ses amendements.

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient:

*Endroit public* : Les parcs, les rues, les véhicules de transport public, les aires à caractère public.

*Parc* : Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non, où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

*Rue* : Les rues, les ruelles, les pistes cyclables et les trottoirs et autres endroits dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité et dont l'entretien est à sa charge.

*Aire à caractère public* : Les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logements.

#### **ARTICLE 3 – BOISSONS ALCOOLIQUES**

Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf:

- si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux lors d'activités;
- pour les lieux identifiés par résolution du conseil municipal.

#### **ARTICLE 4 – GRAFFITI**

Nul ne peut dessiner, peindre ou autrement marquer les biens de propriété publique.

#### **ARTICLE 5 – ARME BLANCHE**

Nul ne peut se trouver dans un endroit public en ayant sur soi sans excuse raisonnable, un couteau, une machette, un bâton, une arme blanche ou du gaz poivré répulsif. L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

#### **ARTICLE 6 – ARME À FEU**

Il est interdit de faire usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 100 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice.

#### **ARTICLE 7 – FEU**

Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu dans un endroit public sans permis. L'émission du permis est sujette aux conditions spécifiées dans le règlement « Émission des permis, obligations des demandeurs et amendes applicables aux brûlages ».

#### **ARTICLE 8 – INDÉCENCE**

Nul ne peut uriner dans un endroit public ou dans une aire privée à caractère public, sauf aux endroits prévus à cette fin.

**ARTICLE 9 – JEU/CHAUSSÉE**

Nul ne peut faire ou participer à un jeu ou à une activité sur la chaussée. Le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis pour un événement spécifique qu'il aura déterminé au préalable.

**ARTICLE 10 – JEU/AIRE PRIVÉE**

Il est défendu de faire ou de participer à un jeu ou à une activité dans une aire à caractère public sans l'autorisation expresse du propriétaire ou de son représentant.

**ARTICLE 11 – REFUS DE QUITTER**

Il est défendu à toute personne de refuser de quitter un endroit public lorsqu'elle en est sommée par la personne qui en a la surveillance ou par une personne à l'emploi de la municipalité, ou par un agent de la paix.

**ARTICLE 12 – BATAILLE**

Nul ne peut se battre ou se tirailler dans un endroit public.

**ARTICLE 13 – PROJECTILES**

Nul ne peut lancer des pierres, des bouteilles ou tout autre projectile.

**ARTICLE 14 – ACTIVITÉS**

Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un endroit public sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité. Le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant la tenue d'une activité aux conditions suivantes :

a) le demandeur aura préalablement présenté à la municipalité, un plan détaillé de l'activité;

b) le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par le service de police.

Sont exemptés d'obtenir un tel permis les cortèges funèbres, les mariages et les événements à caractère provincial déjà assujettis à une autre loi.

**ARTICLE 15 – FLÂNER**

Nul ne peut se coucher, se loger, mendier ou flâner dans un endroit public.

**ARTICLE 16 – TERRAIN PRIVÉ**

Nul ne peut se trouver sans excuse légitime sur un terrain privé sans avoir l'autorisation du responsable des lieux.

**ARTICLE 17 – ALCOOL/DROGUE**

Nul ne peut se trouver dans un endroit public sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

**ARTICLE 18 – CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS**

Il est interdit, dans un endroit public ou une rue, d'avoir en sa possession quelque objet, matériel ou équipement servant ou facilitant la consommation de stupéfiants au sens de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

**ARTICLE 19 – ÉCOLE**

Nul ne peut, sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d'une école du lundi au vendredi entre 7h et 17h.

**ARTICLE 20 – PARC**

Nul ne peut se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école aux heures où une signalisation indique une telle interdiction. Cet endroit est : - l'École La FrancoLièvre.

Le conseil municipal, peut, par voie de résolution, émettre un permis pour événement spécifique.

**ARTICLE 21 – PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ**

Nul ne peut franchir ou se trouver à l'intérieur d'un périmètre de sécurité établi par l'autorité compétente à l'aide d'une signalisation (ruban, indicateur, barrière, etc.) à moins d'y être expressément autorisé.

**ARTICLE 22 – INSULTER**

Il est défendu de blasphémer ou d'injurier, de nuire au travail ou de résister aux ordres d'un agent de la paix, d'un inspecteur municipal ou de toute personne chargée de l'application de la réglementation municipale dans l'exercice de ses fonctions.

**ARTICLE 23 - MOLESTER**

Nul ne peut molester un agent de la paix, un inspecteur municipal ou toute personne chargée de l'application de la réglementation municipale dans l'exercice de ses fonctions.

**ARTICLE 24 – 911**

Nul ne peut composer le 911, contacter la Sûreté du Québec ou tout autre service d'urgence sans excuse raisonnable.

**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES****ARTICLE 25**

Le conseil autorise tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout

● contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement et ainsi à procéder à son application.

#### ● **ARTICLE 26 – AMENDES**

● Quiconque contrevient à l'un des articles 3 à 17, 19 à 21 et 24 de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50 \$ pour une première infraction et de 100 \$ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivant la déclaration de culpabilité.

● Quiconque contrevient à l'article 18 de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 150 \$ pour une première infraction et de 300 \$ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivant la déclaration de culpabilité.

● Quiconque contrevient à l'un des articles 22 et 23 de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 200 \$ pour une première infraction et de 400 \$ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivant la déclaration de culpabilité.

#### ● **ARTICLE 27 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

● Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

● Adopté par le conseil municipal lors d'une séance régulière tenue le lundi 4 juin 2018 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

#### ● **ABROGATION DU RÈGLEMENT #177-1999 ET ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIÉ PORTANT LE TITRE « SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES »**

● À la séance spéciale du 28 mai dernier, un deuxième avis de motion a été adopté ainsi que le dépôt du projet de règlement sur les nuisances. Suivant cet ordre, la Municipalité peut, dès maintenant, adopter ledit règlement.

● Une copie du règlement en question a été remise aux élus pour qu'ils en prennent connaissance. La lecture complète de celui-ci ne sera pas faite ce soir, mais l'intégral sera disponible, sur demande, au bureau municipal, sur le site internet de la Municipalité et dans le procès-verbal qui paraîtra dans le journal l'Écho.

● Donc, après lecture et étude du projet de règlement, est-ce que la Municipalité accepte d'abroger le règlement portant le #177-1999 et adopter le nouveau sous le numéro #255-2018?

---

#### **RÈGLEMENT NO 255-2018**

---

##### **Règlement concernant les nuisances**

---

● **ATTENDU QUE** le conseil désire contrôler les éléments constituant des nuisances sur le territoire de la municipalité;

● **ATTENDU QU'**un avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance spéciale du lundi 28 mai 2018 par le conseiller monsieur Jean-Yves Gosselin.

● **IL EST PROPOSÉ** par madame Huguette Blais

● **APPUYÉ** par madame Chantal Blanchette

● **ET RÉSOLU QUE** soit, en conséquence, ordonné et décrété par règlement de ce conseil ce qui suit :

● Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 177-1999 et ses amendements.

#### ● **ARTICLE 1 - DÉFINITIONS**

● À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont dans le présent règlement le sens de l'application que leur attribue le présent article :

● 1.1 *Chien adulte* : Chien de plus de 1 an.

● 1.2 *Animal sauvage* : Comprend un animal dont les individus, de l'espèce à laquelle il appartient, ne dépendent pas de l'homme pour assurer leur subsistance, ainsi que tout animal qui a pu, au cours de son existence, subvenir à ses besoins sans l'assistance de l'homme, y compris les animaux domestiques errants ou revenus à l'état sauvage.

● 1.3 *Bâtiment* : Comprend une construction munie d'un toit supporté par des colonnes ou des murs et utilisée pour abriter des êtres humains, des animaux ou des objets.

● 1.4 *Bâtiment accessoire*: Bâtiment situé sur un terrain où on retrouve un bâtiment principal.

● 1.5 *Bruits d'origines mécanique et électrique* : Désigne sans limitation et à titre d'exemple, des bruits produits par des sources fixes et permanentes telles que les conditionneurs d'air, les thermopompes résidentielles, les pompes de piscines, les équipements de pompage, les tours de refroidissement, les aéroréfrigérants, les compresseurs, les dépoussiéreurs, les compacteurs à déchets, les génératrices, les transformateurs électriques, etc. Les sources mobiles et non permanentes font partie intégrante du présent règlement.

● 1.6 *Construction*: Désigne l'assemblage de matériaux de toute nature relié au sol ou fixé à tout objet relié au sol et comprend, d'une manière non limitative, des affiches et panneaux-réclame, les réservoirs, les pompes à essence et les clôtures.

● 1.7 *Conseil municipal*: Désigne le conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

● 1.8 *Personne responsable de l'application du règlement* : Personne nommée par résolution par le conseil municipal pour appli-

- quer le règlement des nuisances ou un de ses articles ou toute autre personne autorisée à la remplacer ou agir en son nom.
- 1.9 *Personne* : Comprend le propriétaire, le locataire, l'occupant ou toute autre personne responsable d'un terrain ou d'un bâtiment qui peut être un individu, une compagnie ou une société.
- 1.11 *Véhicule automobile* : Désigne tout véhicule au sens du Code de sécurité routière (Chap. C-24.1 L.R.Q.).
- 1.12 *Municipalité* : Désigne la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

## **ARTICLE 2 – TENIR UN TERRAIN OU UN BÂTIMENT EXEMPT DE NUISANCES**

Toute personne responsable d'un terrain ou d'un bâtiment doit tenir en tout temps ce terrain ou ce bâtiment libre de toute nuisance telle que mentionnée dans le présent règlement.

## **ARTICLE 3 – BRANCHES, BROUSSAILLES, MAUVAISES HERBES ET AUTRES**

La présence sur un terrain vacant ou bâti, de ferrailles, pièces de véhicules automobiles, pneus hors d'usage, détritrus, papiers, bouteilles, vitres, éclats de verre, déchets sanitaires, animaux morts ou déchets quelconques, l'amoncellement de pierres, briques, blocs de béton, bois, terre, sable, le déversement d'huile, de graisses, constituent une nuisance au sens du présent règlement.

## **ARTICLE 4 – MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME**

La présence sur un lot ou un terrain d'ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme ou d'une bille de bois qui provient d'un orme abattu, constitue une nuisance au sens du présent règlement.

## **ARTICLE 5 – EMPIÈTEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE**

Tout acte de nature à endommager, à constituer un usage anormal ou à causer un empiètement dans les rues, allées, avenues, terrains publics ou places publiques est prohibé et le conseil est autorisé à faire cesser, par ses préposés, tel empiètement.

## **ARTICLE 6 – BRANCHES OU FEUILLAGES EN BORDURE DES RUES**

Les branches ou feuillages des haies en bordure des rues, empiètement sur la propriété de la municipalité ou sur les trottoirs, constituent une nuisance au sens du présent règlement.

## **ARTICLE 7 – DÉPÔT DE MATÉRIAUX DANS LA RUE**

Le dépôt de matériaux ou objets, y compris de la terre, des rebuts ou matériaux d'excavation, des fumiers, de la neige ou de la glace dans les rues, allées, fossés, avenues, terrains publics, terrains privés, places publiques, pistes cyclables, de même qu'en bordure desdites rues, allées, fossés, avenues, terrains publics, terrains privés, places publiques, pistes cyclables, constitue une nuisance au sens du présent règlement.

## **ARTICLE 8 – LAISSER LIBRES LES ABORDS DES RUES ET DES TROTTOIRS**

Toute personne responsable d'un immeuble est tenue de maintenir le trottoir et la bordure de rue en front de son terrain, libres de toute obstruction, empiètement ou nuisance décrétés en vertu du présent règlement.

Toute personne qui contrevient à l'alinéa précédent, doit, sans délai, effectuer le nettoyage qui s'impose afin de remettre les lieux dans le même état que celui qui existait auparavant.

## **ARTICLE 9 – EXCEPTIONS**

Les dispositions du présent règlement n'ont pas pour effet d'interdire les travaux de nature publique exécutés par la municipalité ou autorisés par elle.

## **ARTICLE 10 – FOSSÉS**

La canalisation ou le remplissage des fossés sans autorisation de la municipalité est interdit et constitue une nuisance au sens du présent règlement.

## **ARTICLE 11 – SALETÉ DUE AU TRANSPORT OU AU DÉPÔT DE MATÉRIAUX**

La saleté laissée par le transport ou le dépôt de matériaux, terre, rebuts, détritrus, fumier, purin ou matériaux d'excavation, des fumiers dans la rue, les fossés, rues ou trottoirs, constitue une nuisance au sens du présent règlement si en quantité excessive.

## **ARTICLE 12 – RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE**

Tous débris, modifications ou démolitions de chaînes de rues, manhole (trou d'homme), grilles de rues, trottoirs ou fossés de même que les bordures des rues, trottoirs ou fossés qui ne sont pas exécutés ou autorisés par la municipalité constituent une nuisance au sens du présent règlement.

## **ARTICLE 13 – AMÉNAGEMENT PRIVÉ INTERDIT AUX ABORDS DES RUES**

La pose d'asphalte, béton ou autres matériaux dans la rue ou dans son emprise de manière à créer un obstacle à la circulation, aux véhicules d'entretien ou à modifier l'ingénierie des infrastructures publiques constitue une nuisance au sens du présent règlement.

## **ARTICLE 14 – AMONCELLEMENT DE NEIGE**

Tout amoncellement de neige placé ou toléré sur un terrain de manière à incommoder le voisinage ou à causer par sa présence un risque pour la sécurité de la population, constitue une nuisance au sens du présent règlement, à moins qu'il ne soit

spécifiquement autorisé par règlement du conseil.

#### **ARTICLE 15 – DÉPÔT DE NEIGE DANS LA RUE**

Le dépôt de neige dans les rues est interdit et constitue une nuisance au sens du présent règlement.

#### **ARTICLE 16 – VÉHICULES SERVANT D'ENSEIGNE**

Les enseignes, panneaux-réclame ou tout genre d'affichage installés ou peints sur un véhicule automobile ou une remorque en état de marche ou non et qui sont placés sur un terrain de façon à produire l'effet d'une enseigne conventionnelle, dans le but d'attirer l'attention sur une entreprise, une profession, un produit, un service ou un divertissement, constituent une nuisance au sens du présent règlement.

#### **ARTICLE 17 – USAGE, ENTRETIEN, RÉPARATION, REMISAGE DE MACHINERIE**

L'usage, l'entretien, la réparation ou le remisage de toute machinerie ou de tout véhicule automobile, ou toute opération sur lesdites machines, de nature à causer des ennuis aux voisins par le bruit, l'odeur, les éclats de lumière ou par la fumée, entre 23 heures et 7 heures, constituent une nuisance au sens du présent règlement.

#### **ARTICLE 18 – ABANDON D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE**

Le fait par la personne responsable d'un terrain d'y laisser un ou des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept (7) ans, non immatriculés pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, constitue une nuisance au sens du présent règlement.

#### **ARTICLE 19 – MACHINERIES LOURDES**

Le stationnement, le remisage ou le dépôt de machinerie lourde, camions, fardiers, autobus ou véhicules de même nature ou d'outillage à caractère industriel ou commercial sur un terrain résidentiel en milieu urbain et dans la cour avant des autres terrains sont interdits et constituent une nuisance au sens du présent règlement, sauf impossibilité au contraire.

#### **ARTICLE 20 – CHARGEMENTS**

La conduite dans une rue de la municipalité d'un véhicule dont le chargement, quel qu'en soit la nature, n'est pas solidement attaché ou suffisamment couvert par une bâche ou par un autre moyen ou autrement retenu de façon à empêcher que le chargement ne se déverse, ne tombe ou ne s'écoule en tout ou en partie dans la rue constitue une nuisance au sens du présent règlement.

#### **ARTICLE 21 – BRUITS DE MOTEUR, DE SILENCIEUX OU DE PNEUS D'AUTOMOBILE**

Le fait de circuler ou d'avoir la garde d'un véhicule automobile et de :

- 1- Faire fonctionner le moteur à des régimes excessifs;
- 2- Produire un bruit nuisible en raison d'un silencieux :
  - i. inefficace;
  - ii. en mauvais état;
  - iii. endommagé;
  - iv. enlevé;
  - v. changé;
  - vi. modifié de façon à activer le bruit.
- 3- Avoir causé un bruit par le frottement accéléré ou le dérapage de ses pneus sur la chaussée.

#### **ARTICLE 22 – ODEURS**

L'usage de produits ou le dépôt de substances ou d'objets, détritiques, fumier ou toute autre chose pouvant propager des odeurs, poussières ou particules quelconques, de nature à incommoder le voisinage, constitue une nuisance au sens du présent règlement.

#### **ARTICLE 23 – FUMÉE**

L'émission d'étincelles, d'escarilles, de suie, de fumée, ou de gaz provenant de cheminées ou tuyaux d'échappement, d'un véhicule automobile ou d'autre source, constitue une nuisance au sens du présent règlement, à l'usage normal des lieux.

#### **ARTICLE 24 – FEUX D'ARTIFICE**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifice. Le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice.

#### **ARTICLE 25 – FEUX**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet.

#### **ARTICLE 26 – ARMES À FEU**

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 100 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice localisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

#### **ARTICLE 27 – APPAREILS PRODUCTEURS DE BRUITS**

● Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

#### ● **ARTICLE 28 – TRAVAUX**

● Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre 23h00 et 7h00, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

#### ● **ARTICLE 29 – RADIO, PIANO OU AUTRES INSTRUMENTS**

● Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'émettre ou de permettre la production de spectacles ou la diffusion de musique dont les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 50 mètres à partir du lieu d'où provient le bruit.

#### ● **ARTICLE 30 – AVIONS MINIATURES TÉLÉGUIDÉS**

● L'usage d'avions miniatures téléguidés ou l'usage de bateaux miniatures téléguidés sur une étendue d'eau publique constitue une nuisance au sens du présent règlement.

#### ● **ARTICLE 31 – LUMIÈRES**

● Constitue une nuisance et est prohibé le fait de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient si celle-ci est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient aux citoyens.

#### ● **ARTICLE 32 – CIRCULAIRES, PROSPECTUS**

● Le fait de distribuer des circulaires, annonces, prospectus ou autres imprimés semblables et de les placer sur des voitures en stationnement ou encore de les distribuer sans permis sur les rues, avenues, trottoirs, terrains ou places publiques, constitue une nuisance au sens du présent règlement.

#### ● **ARTICLE 33 – RUINES**

● Tout bâtiment ou toute construction, dans les limites de la municipalité, qui est en état de ruines, insalubre, incendié, dépeinturé, affaissé, non entretenu ou dont les travaux de construction sont arrêtés ou inachevés pour une période de plus de trois mois, constitue une nuisance au sens du présent règlement, sauf si ce bâtiment ou construction est reconnu de caractère historique par un organisme gouvernemental compétent.

#### ● **ARTICLE 34 – TERRES PROPICES À L'AGRICULTURE**

● Sur les terres propices à l'agriculture, les instruments aratoires, les engrais, le fumier, le purin et les excréments d'animaux doivent être déposés dans un endroit qui ne peut causer d'ennuis aux voisins et ne doivent pas être situés près des habitations. Aucune machinerie abandonnée n'est tolérée en aucun endroit à découvert sur le terrain.

● Le fumier non-traité devra être épandu uniformément sur des terres en culture en respectant un ratio de superficie de ,3 hectare par unité animale. Cette norme permet de déterminer quelle superficie le producteur doit posséder afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'établissement de production animale projeté.

● Sauf s'il s'agit de fumier enfoui sous le sol lors de l'épandage ou du fumier oxygéné sans odeur, il est interdit entre le 15 juin et le 15 septembre de chaque année, d'épandre du fumier liquide à moins de 300 mètres d'une agglomération ou d'habitation voisine.

#### ● **ARTICLE 35 – DROIT D'INSPECTION – INSPECTEUR MUNICIPAL**

● Le conseil municipal nomme et autorise par résolution les officiers de la municipalité à visiter et à examiner, entre 7h00 et 19h00, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

#### ● **ARTICLE 36 – INSPECTEUR MUNICIPAL**

● L'inspecteur municipal et en son absence, le secrétaire-trésorier, sont chargés de l'application de tout ou partie du présent règlement (ou tout autre officier que la municipalité veut bien désigner).

#### ● **ARTICLE 37 – AUTORISATION**

● Le conseil autorise par résolution l'inspecteur municipal ou en son absence, le secrétaire-trésorier, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

#### ● **ARTICLE 38 – INFRACTION**

● En plus des frais, quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ avec frais.

● Pour une deuxième infraction dans une période de douze (12) mois, d'une amende de 300 \$ avec frais.

● Pour toute infraction subséquente dans la même période de 12 mois d'une amende de 1 000 \$ avec frais.

#### ● **ARTICLE 39 – DÉFAUT**

● Quiconque contrevient au règlement doit corriger la situation à ses frais sans quoi la municipalité entreprend des démarches auprès de la cour municipale ou de tout autre tribunal ayant juridiction dans le domaine pour lequel il y eu non respect du règlement.

#### ● **ARTICLE 40 – RÈGLES D'INTERPRÉTATION**

Les en-têtes qui coiffent chaque article sont placés à titre indicatif. Seul le texte de chaque article définit la réglementation.

#### **ARTICLE 41 –ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Adopté par le conseil municipal lors d'une séance régulière, tenue le lundi 4 juin 2018 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

#### **SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER SOUS JURIDICTION MUNICIPALE**

À l'été 2017, la Municipalité avait été informée que le ministère du Transport lui octroyait une subvention de 50 000\$ pour l'amélioration de certains tronçons du réseau routier municipal. Cette aide s'échelonnait sur 3 exercices financiers soit 20 000\$ en 2017, 20 000\$ en 2018 et 10 000\$ en 2019.

Or, étant donné que l'an dernier, nous n'avions pas les dépenses nécessaires pour l'obtention de la première tranche de 20 000\$, nous avons demandé un report pour 2018, ce qui nous a été accordé.

Les travaux d'asphaltage mécanisé printanier maintenant terminé, nous sommes en mesure de procéder à la demande des versements. Jusqu'à présent, sur divers tronçons de la Municipalité, c'est 435,57 tonnes métriques qui ont été appliquées pour un total de 46 164,06\$ avant taxes. Si la Municipalité approuve ces dépenses, elle va pouvoir recevoir l'aide financière de 20 000\$ de 2017 qui a été reporté, plus le 20 000\$ pour la tranche 2018. C'est donc au total 40 000\$ d'aide financière qu'elle devrait recevoir pour l'exercice 2018.

Est-ce que le Conseil municipal approuve les dépenses d'amélioration du réseau routier local de la Municipalité?

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés sur les routes visées par l'aide financière ;

**ATTENDU QUE** les sommes investies ont servi à l'amélioration de notre réseau routier municipal ;

**ATTENDU QUE** pour l'exercice financier 2018, la Municipalité a droit à 40 000\$ d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**APPUYÉ** par monsieur Yves Laflamme

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le Conseil municipal approuve les dépenses de 46 164,06\$ pour les travaux exécutés sur certains tronçons de route municipale couverts par la subvention. Par le fait même, elle présente le tout au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports pour que l'aide financière n°00025170-2 de 40 000\$ pour 2018 lui soit transmise.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée avec le formulaire de demande

#### **DÉSIGNATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DE LA QUESTION DES AÎNÉS ET AUTORISATION DE CRÉER UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION**

La MRC de Montmagny en collaboration avec les municipalités de son territoire débute les travaux de mise à jour de la politique municipale des aînés (MADA). Pour mener à bien ces travaux, il demande à chacune des municipalités de désigner un élu comme responsable de la question des aînés. Il nous demande aussi d'autoriser la création d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique. À titre informatif, Madame Huguette Blais s'est occupée avec brio de ces dossiers dans les dernières années.

Donc, qui la Municipalité nomme comme élu responsable de la question des aînés et est-ce qu'elle autorise la création d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique municipale des aînés et le suivi du plan d'action ?

**CONSIDÉRANT QUE** les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiative et d'action visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif ;

**CONSIDÉRANT QU'avec** les autres municipalités de son territoire, la Municipalité a vu sa demande acceptée par le ministère de la Famille pour réaliser la démarche de mise à jour de sa politique des aînés avec une coordination effectuée par la MRC de Montmagny ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Blanchette

**APPUYÉ** par madame Sandra Proulx

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne madame Huguette Blais comme responsable de la question des aînés de la Municipalité.

Que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise de nouveau la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA dont le mandat sera de mettre à jour la politique municipale des aînés et de s'assurer du suivi de son plan d'action MADA.

Que les noms des membres du comité de pilotage local et du comité de suivi du plan d'action soient les suivants:

- Mme Huguette Blais, conseillère responsable de la question des aînés

- Mme Rita Lamonde représentante de la Vie Active
- M. Joseph-Aimé Blais représentant club de l'Âge D'or.
- M. Jean-Yves Gosselin conseiller municipal et comptoir d'entraide

### **DÉROGATION MINEURE #2018-05-0003**

Le propriétaire du 676, chemin St-François Ouest désire lotir le terrain en deux (2) parties pour séparer une fois pour toute la résidence du commerce, puisque sur ce lot, en plus de la résidence, il y a une compagnie de forage et son entrepôt.

Le demandeur a déposé les documents nécessaires pour la demande et nous avons été en mesure de constater, sur le projet d'implantation de la firme d'arpenteur, que la façade du lot commercial aura 19,18 mètres alors que la réglementation demande 30 mètres.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le lundi 28 mai dernier pour étudier ce dossier. Sur le projet présenté, le demandeur désire démolir l'entrepôt commercial actuel pour en construire un autre de plus grande dimension plus profondément sur le terrain. Par contre, une partie de l'implantation du nouveau bâtiment se trouve en zone verte. Une demande de reconnaissance de droits acquis a été déposée à la CPTAQ. Si la demande à la CPTAQ n'était pas acceptée, il devrait déplacer le bâtiment projeté plus en marge avant. Donc, considérant ces informations, le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure, conditionnellement à ce que l'entrepôt actuel soit démolit et que la CPTAQ accepte de reconnaître les droits acquis du demandeur.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord avec les recommandations du CCU et accepte le dossier de dérogation mineure?

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire nous a fourni un plan d'implantation fait par une firme d'arpenteur qui situe clairement les limites projetées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil d'accepter ce dossier de dérogation, mais conditionnellement à ce que la CPTAQ accepte la reconnaissance de droits acquis.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Huguette Blais

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud suit la recommandation du CCU et accepte le dossier de dérogation mineure #2018-05-003 conditionnellement à une réponse positive de la CPTAQ pour la demande de reconnaissance de droit acquis.

### **LIGNES DE RUES**

La grande majorité des travaux de rapiéçage des chemins municipaux sont maintenant terminés. Suite à ces travaux, nous devons bien sûr refaire les lignes de rue qui ont été dissimulées par les réparations et celles qui n'ont pas survécu à l'hiver.

Autorisez-vous le directeur à demander des soumissions pour le traçage des lignes ?

Nous avons un budget de 4 000,00\$ pour le lignage des rues.

À titre informatif, c'est les Entreprises Gonet inc qui ont exécuté les travaux en 2015, 2016 et 2017 et le prix, pour 2017, était de 0,23\$ le mètre linéaire taxes en sus.

**ATTENDU QUE** les travaux d'asphaltage terminés, nous pouvons procéder au marquage;

**ATTENDU QUE** le directeur et le responsable des travaux publics ont déterminé les secteurs qui devaient être marqués et il y en a pour un peu plus de 10 000 mètres ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**APPUYÉ** par madame Chantal Blanchette

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur à procéder à un appel de soumission pour le marquage des rues 2018.

### **VENTES DES BILLETS DE LA LOTO-FONDATION 2018 (À TITRE INFORMATIF)**

La Fondation de L'Hôtel-Dieu de Montmagny informe la Municipalité qu'elle tient présentement sa campagne de financement annuelle. La vente de billets de la Loto-Fondation fait partie de cette levée de fonds.

Du mois de Juin au mois d'octobre, des vendeurs offriront aux résidents de la Municipalité, des billets au coût de 5,00\$ l'unité. À titre informatif, il y a 8 000 billets en ventes. Les fonds amassés cette année serviront à l'achat d'une pompe volumétrique, 'un appareil à compression séquentielle et de couvertures chauffantes.

### **PLAQUE 9-1-1 (À TITRE INFORMATIF)**

Nous avons, dans l'édition de juin du journal L'Écho de St-François, fait paraître un petit mémo de rappel concernant les plaques d'identification pour les adresses difficiles à repérer. Encore une fois, ce n'est pas obligatoire, même si c'est fortement conseillé de le faire pour la sécurité de tous. La plaque ainsi que le poteau sont au frais du citoyen, mais la Municipalité s'engage à les installer sans frais.

Donc, si vous voulez vous faire voir, à vous d'y voir!

**ENTRETIEN DES EMPRISES ÉLECTRIQUES D'HYDRO QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)**

Nous avons reçu un communiqué d'Hydro Québec qui nous avise qu'il y aura des travaux de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport au cours des prochains mois.

L'entretien des emprises vise à retirer la végétation incompatible avec l'exploitation du réseau afin de réduire les risques de pannes d'électricité et de permettre un accès sécuritaire et rapide aux installations. Cet entretien préventif est réalisé conformément aux normes gouvernementales, notamment le *Code de gestion des pesticides*.

Le travail consiste à traiter certaines zones par la coupe manuelle ou par la coupe manuelle combinée à l'application sélective de phytocides sur les souches. Il n'y a aucune restriction sur la fréquentation des lieux ainsi traités, ni sur la consommation des végétaux qui en proviennent.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Force D inc.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site internet d'Hydro Québec, au [www.hydroquebec.com/vegetation](http://www.hydroquebec.com/vegetation).

**AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL)**

Nous avons été informés, par communiqué, que le programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), qui comporte un volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et un volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) est venu à échéance le 31 mars dernier. Toutes les demandes d'aide financière en cours sont transférées au nouveau programme d'aide à la voirie locale maintenant en vigueur.

La Municipalité a déposé, en 2017, une demande d'aide dans le cadre de ce programme.

Si nous souhaitons assurer la continuité du traitement de notre demande d'aide financière, nous devons fournir une résolution du Conseil dans laquelle la Municipalité s'engage à respecter les nouvelles modalités 2018-2021. Ce programme prendra fin le 31 mars 2021.

Est-ce que le Conseil accepte les modalités et dépose une résolution en ce sens afin d'assurer un suivi de la demande déposée ultérieurement ?

**ATTENDU QUE** Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Montmagny a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**ATTENDU QUE** Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS,

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le conseil de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée, par courriel, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

**POMPE DE LOCATION POUR LE POSTE DE POMPAGE MORIGEAU**

Dans le secteur Morigeau, nous avons un poste de pompage pour les eaux usées. Dans ce poste, il y a deux (2) pompes qui normalement, devraient suffire au débit. Par contre, depuis quelques semaines, ça ne suffit pas et le poste déborde. Bien sûr, il y a eu la fonte des neiges qui aurait pu causer un tel débordement, mais ce n'est plus le cas.

La semaine dernière, nous avons fait venir un camion vacuum pour vider et nettoyer le poste pour être en mesure d'aller inspecter les pompes. Une fois ces travaux faits, nous avons été en mesure de constater qu'une des pompes ne fonctionnait plus comme elle le devait et l'autre, semble éprouver des problèmes d'ampérage, ce qui nous indique qu'elle aussi devra être démontée en usine pour subir une inspection complète.

Donc, à l'heure actuelle, nous avons une pompe qui est entre les mains du détaillant et une autre qui semble, elle aussi, avoir des problèmes de performance. La compagnie détaillant des pompes que nous utilisons, Xylem, va nous tenir informés rapidement,

mais dans le cas où notre unité est réparable ou dans le cas où nous devrions en acheter une neuve, il y a des délais de plus ou moins quatre (4) semaines de livraison. Évidemment, nous ne pouvons laisser le poste déborder durant cette période.

Pour pallier cette problématique, Xylem nous offre un plan de location pour une pompe de remplacement et en voici les options :

Au mois/ 1 695\$      À la semaine/ 565\$      À la journée/188\$

Étant donné que la Municipalité sait qu'il y a un problème de débordement, elle doit prendre les moyens pour régler cette situation. Il faut donc décider quel plan de location est le plus avantageux pour nous.

La Municipalité décide de choisir le plan ?

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne peut laisser délibérément déborder le poste de pompage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la pompe numéro 2 ne fonctionne plus et que la pompe numéro 1 n'arrive pas à suffire;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur a besoin de 5 à 7 semaines pour la livraison d'une pompe neuve;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Huguette Blais

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Municipalité autorise le directeur général à procéder à la location d'une pompe de secours et de voir avec Xylem le choix le plus avantageux entre réparer la pompe actuelle ou en acheter une neuve.

### **AVIS DE MOTION POUR L'ABROGATION ET LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT #226-2011, RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Suite à une élection générale, une Municipalité doit, avant le premier mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Puisque cette étape a échappé au directeur, il faut maintenant la faire. Pour être en mesure d'adopter un règlement, la Municipalité doit présenter, par voie de résolution, un avis de motion. Cet avis de motion doit être adopté au moins 2 jours avant l'adoption du règlement.

Donc, suite à l'adoption de cet avis de motion, le règlement #226-2011 sera abrogé et remplacé par un à jour.

Est-ce que le Conseil accepte de déposer un avis de motion pour les changements demandés au règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux?

**ATTENDU QUE** suite à une élection générale, une municipalité doit, avant le premier mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**ATTENDU QUE** cette démarche n'a malheureusement pas encore été faite;

**ATTENDU QUE** pour être en mesure d'effectuer toute modification, abroger ou adopter un règlement, la Municipalité doit, lors d'une séance publique tenue au moins 2 jours avant celle de l'adoption du règlement, adopter un avis de motion.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Huguette Blais

**APPUYÉ** par madame Sandra Proulx

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Municipalité adopte l'avis de motion pour que les élus puissent, à la séance régulière de juillet prochain, procéder à l'abrogation du règlement numéro 226-2011 et à l'adoption du règlement modifié concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT «RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX».**

Pour être en mesure d'adopter un règlement, une municipalité doit déposer un projet de règlement à une réunion publique précédant celle de l'adoption dudit règlement. C'est pour ces raisons que le directeur remet une copie du projet de règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Suite à cet exercice, le conseil doit, par résolution, confirmer que le projet de règlement a bel et bien été déposé.

Est-ce que le Conseil confirme le dépôt du projet de règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux?

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'adoption de la loi 155, une municipalité doit, lors d'une séance publique tenue au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement, déposer le projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus confirment que le projet de règlement a bien été déposé et reçu;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**APPUYÉ** par madame Chantal Blanchette

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le Conseil Municipal confirme que le projet de règlement concer-

nant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux a bel et bien été déposé pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant son adoption.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) Un citoyen informe le conseil qu'il y a un problème d'intimité au niveau du bureau municipal puisque, par exemple, lorsqu'il y a quelqu'un en rencontre avec le directeur, les personnes qui sont en attente au comptoir de la réception peuvent tout entendre. **Nous sommes déjà au fait de cette problématique. Lorsque le directeur sent qu'une conversation doit être privée, il se retire dans la salle du Conseil avec le ou les principaux intéressés. Par contre, lorsque le Docteur Morin prendra une retraite bien méritée, les locaux de ce dernier seront aménagés pour agrandir le bureau municipal afin d'éviter ce genre de désagréments.**
- 2) On s'informe quand les sommes disponibles de la taxe d'accise seront utilisées? **Le tout sera utilisé dès cet été puisqu'avec la réfection d'un tronçon de la première avenue et de la 1<sup>re</sup> rue Est, la totalité de l'aide financière disponible sera utilisée.**
- 3) Un citoyen s'informe du dossier des panneaux de nom de rue. Il mentionne aussi qu'il manque un panneau de nom rue dans le secteur Morigeau qui cause des difficultés aux personnes de l'extérieur à s'y retrouver. **Nous sommes déjà en démarche pour changer tous les panneaux et poteaux pour les noms de rues. Nous allons par contre, en attendant, trouver une solution temporaire pour le panneau manquant.**
- 4) Il est question des dossiers de taxes impayées et de la vente de ceux-ci? **Dans le cas de St-François, c'est un dossier qui s'est rendu jusqu'à la vente pour taxes qui aura lieu le 14 juin à 10h00 dans les bureaux de la MRC. Les immeubles ou terrains sont vendus au plus offrant, mais pour s'assurer de ne pas perdre d'argent, une municipalité doit s'assurer que le prix de vente couvre au minimum les sommes dues à la Municipalité et les frais engagés à la MRC. C'est pour ces raisons qu'elle doit absolument avoir un représentant sur place, habilité à enchérir en son nom.**
- 5) Il est question du fauchage des abords de chemin en juin. Le citoyen qui amène ce point réitère que la Municipalité ne devrait pas procéder à cette coupe puisqu'elle détruit les fleurs sauvages qui s'y trouvent et que serait beaucoup plus beau de les garder. **Nous en prenons bonne note et allons y réfléchir.**

## LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin  
**APPUYÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre  
**ET RÉSOLU QUE** la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 29.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, maire

Rémi Montminy, dir.gén./sec.-très.

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## Mot du maire

--- suite de la page 3

Une bonne action de la part d'un entreprise de chez nous : Innovatoit! Ils ont refait la toiture du **cabanon du baseball**, et ce, gratuitement merci pour votre implication.

**Consultation MADA Municipalité ami des aînées** : L'activité s'est déroulée le mardi 15 mai 2018 à 13h30 à la salle de l'Âge d'Or du complexe municipal de Saint-François. Quinze personnes aînées ont répondu à l'appel et ont pu s'exprimer sur des sujets touchants de près ou de loin leur qualité de vie. De très bonnes idées en sont ressorties de cette consultation. Le conseil se penchera sur les recommandations du rapport pour travailler à améliorer la qualité de vie des aînées de St-François!

Je tiens à souligner la **retraite de monsieur Daniel Blais pompier volontaire**. Il a offert près de 30 ans de loyaux services au sein de l'équipe et auprès des citoyens. Merci pour ton dévouement.

Dans les prochains jours commencera **le camp de jour** à St-François! 85 jeunes y participeront pendant la saison estivale avec une programmation bien remplie! Bon mois de juillet! ☺

Frédéric Jean, maire

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

## Logement à louer

À Saint-François, Pavillon Frédéric-Auguste-Oliva, lauréat des prix du patrimoine. Logement de 3½ pièces avec vue panoramique, muni d'un monte-personnes et d'une rampe d'accès. Pour personnes de 50 ans et plus, non-fumeurs, sans animal à 485\$ par mois. Admissible au programme HLM, Disponible maintenant. Tél: 418-508-9820. ☎

## À vendre

Chaise haute pour enfant 0-5 ans. Carosse. Table à langer pour bébé. Lit ajustable pour bébé et enfant de 0-4 ans. Petit siège ajustable pour banc de toilette pour enfant. Prix raisonnables. Contactez Rita Lachance: 418-259-2210. ☎



**Nous demeurons ouvert**  
horaire spécial pour les vacances.

**GHISLAIN VÉZINA**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN  
Industriel - Commercial - Résidentiel

Urgence 24h :  
**418 234-6897**



**Magasin de matériel électrique**  
**418 234-1360**  
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

## Renouvelez votre membership

Une des façons d'appuyer votre journal communautaire est de souscrire à son membership. Les individus deviennent membres en payant une cotisation annuelle de 5\$, 25\$ pour les organismes et 50\$ pour les entreprises. Votre soutien permet au journal d'avoir une vie démocratique. Merci de soutenir votre journal!



### Membre organisme

Cercle de fermières  
Club FADOQ  
Société de conservation du patrimoine  
Club de pétanque  
Bibliothèque du Rocher  
Centre Gym santé

### Membre individuel

Jeannette Cloutier  
Nicole Fortin  
Jeannine Forgues  
Louis-Joseph Buteau  
Lise Caron  
Marcel Morin  
Nicole Labonté  
Rosaire Couture  
Lorraine Lamonde  
Jean-Yves Lamonde  
Mireille Fournier  
Serge Allaire  
Monique Laliberté  
Marie Laflamme  
Jacques Boulet  
Lucielle Kirouac  
Huguette Bouffard  
Pierre Cauffopé  
Christiane Bombardier  
Louis-Marie Garant  
Jean-Yves Gosselin  
Jean Dominique Rousseau

Cécile Rémillard  
Albert Proulx  
Raynald Laflamme  
Sandra Proulx  
Chantal Chouinard  
Denis Blais  
Denis Rémillard  
Suzanne Mercier  
France St-Hilaire  
Simon Morin  
Gustave Thérberge  
Élisabeth Gaudreau  
Léo Boucher  
Bernard Morin  
Patricia Leblanc  
Jacques Simard  
Étiennette Bélanger  
Michel Raby  
Denis Laflamme  
Marguerite Morin  
Ghislaine Thérberge  
Louissette Gourgues  
Gilles Buteau  
Ghislaine Robin  
Sylvie St-Pierre  
Denise Gonthier  
Berthe Guimont  
Julienne Lamonde  
Joachim Lacroix  
Denis Boulet

Denise Roy  
Jean Corriveau  
Bérangère Noël  
Wilfrid Marceau  
Yvonne Asselin  
Rosario Montminy  
Lise Blais  
Raynald Fiset  
Philippe Lamonde  
Bernadette Corriveau  
Réjean Pellerin  
Hélène Garant  
Jean-Guy April  
Aurèle Gendron  
Ernest Lachance  
Rose-Anne Goulet  
Calixte Laliberté  
Micheline Thérberge  
Jean-Guy St-Pierre  
Dominique Lamonde  
Suzie Godbout  
Herman Gosselin  
Jacques Ménard  
Linda Guimont  
Normand Lesieur  
Gaby Picard  
**Liste à jour le 23 juin 2018**



## Vous arrivez dans le quartier ?

Voici certains de nos services :

- Gestion de la médication sous forme de piluliers
- Mesure de la glycémie et de la tension artérielle
- Aide à l'arrêt du tabagisme

Nous pouvons transférer vos ordonnances provenant d'une autre pharmacie.\* Venez nous voir, on s'occupe de tout !



## On est là pour vous !

\* Certaines conditions peuvent s'appliquer.

## Pharmacie Vincent Lamonde Boulet inc.

542, chemin Saint-François Ouest  
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud  
**418 259-7728**

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h 30 à 17 h 30 · Jeudi : 9 h 30 à 20 h 30

Pharmacien-propiétaire affilié à **Proxim**

Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls responsables des services pharmaceutiques rendus.

# Épargnez en prévision des vacances

**Les beaux jours se pointent à l'horizon, amenant avec eux la période des vacances estivales. Que vous en profitiez en juillet ou plus tard en saison, elles seront sans doute bien méritées!**

Vous planifiez partir quelques jours pour décrocher? Vous n'avez pas encore assez d'économies pour payer la totalité de votre voyage, mais suffisamment de temps pour le préparer?

L'épargne par versements vous permettra d'amasser progressivement l'argent nécessaire jusqu'à votre départ. En l'investissant dans un CELI, par exemple, vous atteindrez votre but plus rapidement, puisque vos économies se trouvent à l'abri de l'impôt.

Vous êtes un peu à court et le temps vous manque vraiment?

Parmi les options de financement à votre disposition, vous pouvez envisager d'utiliser une marge de crédit proportionnelle à vos aspirations de vacances.

Idéalement, vous n'auriez besoin d'aucun prêt pour profiter pleinement de vos vacances. Il est possible de réaliser ce petit exploit par un peu de planification, de bonne volonté... et d'épargne.

**Épargner en prévision des vacances est une sage décision. Il suffit de vous élaborer un plan et de le respecter.**

- Déposez à fréquence fixe un certain montant dans un compte d'épargne que vous identifiez « Vacances ».
- Placez la monnaie de votre tirelire et les montants reçus en cadeau dans une cagnotte que vous déposerez dans votre compte « Vacances ».
- Respectez votre budget vacances.

Pour vos vacances prochaines et futures, comme pour tous vos autres projets, essayez d'arriver à consacrer de 10 % à 15 % de votre revenu net à l'épargne. Examinez de près vos dépenses quotidiennes et déterminez la marge de manœuvre dont vous disposez.

Vous devez parvenir à économiser au moins quelques dollars par semaine. L'objectif est de vous constituer un « fonds de vacances ». Vous pourrez ainsi faire face aux imprévus de voyage sans devoir emprunter. Plus vous épargnez, plus cet argent fructifiera et grossira rapidement.

**Informez-vous sur les différents produits offerts à votre Caisse Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer.**

**Centre de services de Berthier-sur-Mer**  
418 259-7795 ou 1 866 259-7786

**Centre de services de Saint-François**  
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

**Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud**  
418 248-1927 ou 1 866 259-7786

 **Desjardins**  
Caisse de la Rivière du Sud  
et Berthier-sur-Mer

